



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région  
de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador :  
plaine et cordillère arctiques**

Octobre 2013



ISBN : 978-1-100-99603-5

No. de cat.: CW66-320/4-2012F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Photos : © photos.com

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

## Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

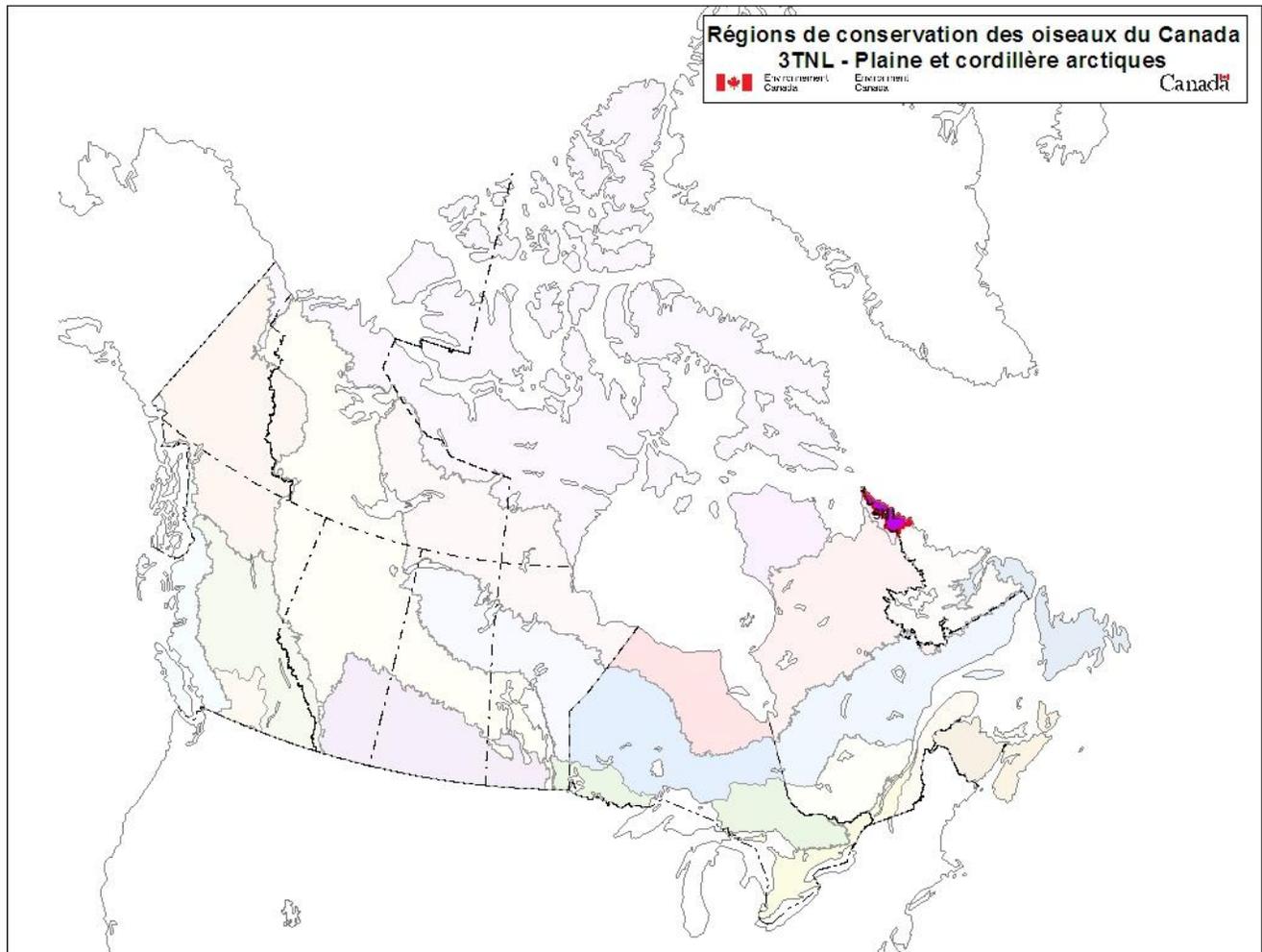
Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

## Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam ainsi que les autres réviseurs.

## Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador : plaine et cordillère arctiques



Citation recommandée :

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador : plaine et cordillère arctiques*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Sackville (Nouveau-Brunswick). 69 pages + annexes.

## Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>i</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>i</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
Contexte.....	3
Structure de la stratégie .....	4
Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et- Labrador : plaine et cordillère arctiques .....	5
<b>Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats</b> .....	<b>8</b>
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires.....	8
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires .....	13
Élément 3 : Objectifs en matière de population.....	15
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires.....	17
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation .....	20
Élément 6 : Mesures recommandées .....	21
<b>Section 2 : Besoins de conservation par habitat</b> .....	<b>23</b>
Arbustes et régénération .....	23
Lichens et mousses .....	28
Zones dénudées .....	32
Milieux humides.....	36
Zones riveraines .....	40
Plans d'eau, neige et glace.....	44
Zones côtières (au-dessus de la marée haute).....	48
<b>Section 3 : Autres problématiques</b> .....	<b>52</b>
Problématiques généralisées.....	52
Pollution .....	52
<i>Changements climatiques</i> .....	55
Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations .....	60
<i>Surveillance des populations</i> .....	60
<i>Recherche</i> .....	62
Menaces à l'extérieur du Canada .....	63
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>66</b>
<b>Références</b> .....	<b>67</b>
<b>Annexe 1</b> .....	<b>70</b>
Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 3 T.-N.-L.....	70
Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associées à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 3 T.-N.-L. ....	73
Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 3 T.-N.-L.....	74
<b>Annexe 2</b> .....	<b>76</b>
Méthodologie générale de compilation des six éléments standard .....	76
<i>Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires</i> .....	76
<i>Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires</i> .....	77
<i>Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires</i> .....	78

<i>Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires</i> .....	78
<i>Élément 5 : Objectifs en matière de conservation</i> .....	79
<i>Élément 6 : Mesures recommandées</i> .....	80
<b>Annexe 3</b> .....	<b>82</b>
Catégories de menaces de l'UICN .....	82
Catégories des mesures de conservation de l'UICN .....	85

## Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces affectant ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés de façon pratique des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Elle s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada à l'aide de la meilleure information disponible. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Ci-dessous se trouve un aperçu des groupes d'espèces prioritaires et des principales menaces et mesures de conservation identifiées.

La RCO 3 (plaine et cordillère arctiques) dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador s'étend jusque dans la région des monts Torngat au Nord du Labrador et couvre une superficie d'environ 18 500 km<sup>2</sup>, soit 7 % de la province. Cette région contient de la toundra et des paysages alpins que l'on trouve dans les plaines et les cordillères arctiques et qui sont caractérisés par un sol dénudé, des affleurements rocheux, des lichens et une végétation limitée telle que des mousses, du carex et des arbustes ligneux.

Dans la RCO 3, on compte 17 espèces d'oiseaux prioritaires. Les habitats utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires sont les habitats arbustes et régénération (65 %), les zones côtières (au-dessus de la marée haute [59 %]), les zones riveraines (41 %) et les milieux humides (41 %). Étant donné que cette région se confine principalement dans la réserve du Parc national des monts Torngat, on prévoit seulement quelques menaces localisées. La principale menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. reste les changements climatiques, mais il y a aussi des lacunes importantes dans nos connaissances de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques dans cette région nordique isolée. Des menaces moins graves affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans cette région, notamment la chasse, les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines, la compétition avec d'autres espèces semblables pour les ressources et, dans une moindre mesure, la contamination par les métaux lourds.

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié dans la RCO 3 T.-N.-L. est la gestion des changements climatiques, suivie de l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires. Les mesures recommandées pour lutter contre les changements climatiques sont d'appuyer les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre; de gérer en vue de la résilience des habitats pour permettre aux écosystèmes de s'adapter malgré les perturbations et les conditions changeantes; de minimiser les facteurs de stress

anthropiques (tels que l'aménagement ou la pollution) afin de conserver la résilience; de gérer les zones tampons et l'habitat entre les aires protégées pour améliorer le déplacement des espèces à l'échelle du paysage; de gérer les écosystèmes en vue de maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en améliorant l'habitat des oiseaux; et d'intégrer les changements prévus de l'habitat dans les plans à l'échelle du paysage. Plusieurs de ces mesures devraient être mises en œuvre à des échelles plus grandes que celle de la RCO. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie deviendront un outil utile pour la planification future de la conservation, en particulier en termes de conservation des habitats, car il présente de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire pratique.

## Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

### Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine<sup>1</sup>, oiseaux aquatiques<sup>2</sup>, oiseaux de rivage<sup>3</sup> et oiseaux terrestres<sup>4</sup>) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

---

<sup>1</sup> PNAGS, Comité du plan (2004)

<sup>2</sup> Milko et coll. (2003)

<sup>3</sup> Donaldson et coll. (2000)

<sup>4</sup> Rich et coll. (2004)

## **Structure de la stratégie**

La présente stratégie comprend une unité de planification : la région de conservation des oiseaux (RCO) 3 à Terre-Neuve-et-Labrador (RCO 3 T.-N.-L.). Les limites géographiques de cette unité incluent la portion terrestre du Nord du Labrador et s'étendent jusqu'à la laisse de marée haute. La stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador (Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne, et plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador; Environnement Canada, 2013) expose les priorités de conservation des oiseaux dans les eaux marines et la zone intertidale des plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 TNL).

La Section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments<sup>5</sup> qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2 fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3 présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

---

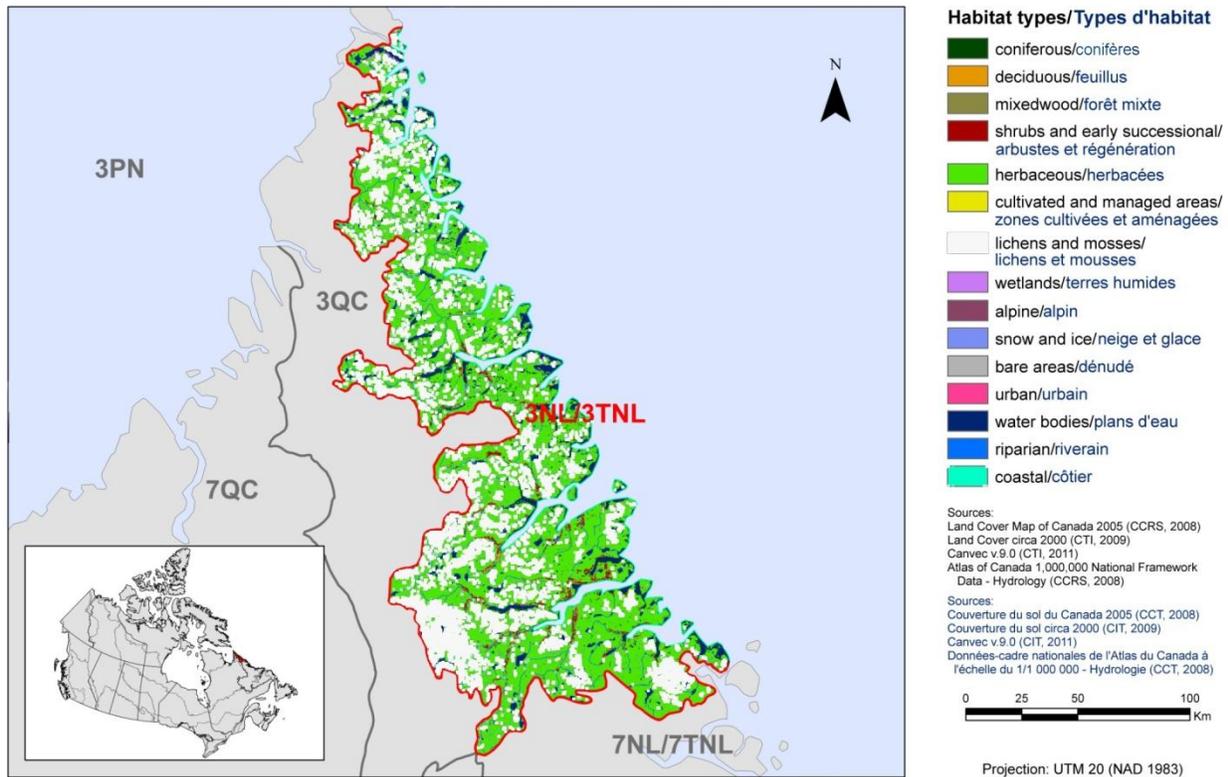
<sup>5</sup> Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

### ***Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador : plaine et cordillère arctiques***

La RCO 3 (plaine et la cordillère arctiques) est une vaste région qui couvre 308 000 km<sup>2</sup> dans l'Arctique canadien et le nord de l'Alaska, ce qui englobe le nord du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Québec, le Labrador et la majorité du Nunavut (Environnement Canada, 2011). Elle est caractérisée par les basses terres, la toundra côtière et les hautes terres plus sèches des montagnes arctiques rocheuses. Le gel et le dégel du pergélisol épais et continu forment une mosaïque de motifs polygonaux de crêtes et d'étangs. Plusieurs rivières coupent la plaine en deux parties égales et se déversent dans l'océan Arctique. La surface de l'océan est généralement glacée pendant 9 à 10 mois au cours de l'année, et les glaces ne sont jamais loin du rivage (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord 2013).

La partie de la RCO 3 dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador s'étend jusque dans la région des monts Torngat au Nord du Labrador et couvre une superficie d'environ 18 500 km<sup>2</sup>, soit 7 % de la province. Cette région contient de la toundra et des plaines alpines que l'on trouve dans la plaine et la cordillère arctique (figure 1). La région est caractérisée par un sol dénudé, des affleurements rocheux et des lichens. La végétation est peu dense et limitée à des mousses, du carex et des arbustes ligneux.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; toutefois, seulement 6 % (30 760) résident au Labrador (Newfoundland & Labrador Statistics Agency, 2013). La côte nord est la région la plus isolée de la province, dans laquelle les motoneiges, les bateaux et les avions sont les seuls moyens de transport. De plus, il n'y a plus de communautés ou de résidents humains permanents dans cette région (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).



**Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 3 T.-N.-L.**

La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord pour les régions de conservation des oiseaux. Les limites de la RCO 3 T.-N.-L. s'étendent jusqu'à la laisse de marée haute.

Le Nord du Labrador a un climat polaire de toundra. La région est sèche et froide, avec des étés courts (température moyenne de 4 °C) et de longs hivers (température moyenne de -16,5 °C). Les précipitations sont plus faibles que partout ailleurs dans la province et ce sont principalement des chutes de neige sur les pics les plus élevés de la région centrale (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

Peu de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Étant donné que cette partie de la RCO 3 se confie principalement dans la réserve du Parc national des monts Torngat, on prévoit seulement quelques menaces localisées. La principale menace dans cette région reste les changements climatiques, mais il y a aussi des lacunes importantes dans notre connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques dans cette région nordique isolée. Des menaces moins graves affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans cette région, notamment la chasse, les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines, la compétition avec d'autres espèces semblables pour les ressources et, dans une moindre mesure, les effets toxiques létaux ou sublétaux dus à la contamination par les métaux lourds.

Presque 3,5 % de la superficie (terrestre : 9 893 km<sup>2</sup>; marine : 83 km<sup>2</sup>) de la partie du Labrador de la province de Terre-Neuve-et-Labrador sont protégés en tant que zones administrées à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Il n'y a pas de réserve nationale de faune ou de refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador. La plus grande aire protégée est le Parc national des monts Torngat qui couvre plus de la moitié de la RCO 3 au Labrador (9 700 km<sup>2</sup>) et elle est gérée par Parcs Canada. Par ailleurs, certaines régions ont des désignations qui reconnaissent le caractère écologique unique (mais ne protègent pas officiellement l'habitat) de certains sites, permettent d'accroître la sensibilisation du public et d'encourager la conservation des habitats d'importance écologique. Dans cette région, on compte deux zones importantes pour la conservation des oiseaux : une dans la baie Seven Islands (787 km<sup>2</sup>) et l'autre sur Galvano Islands<sup>6</sup> (45 km<sup>2</sup>).

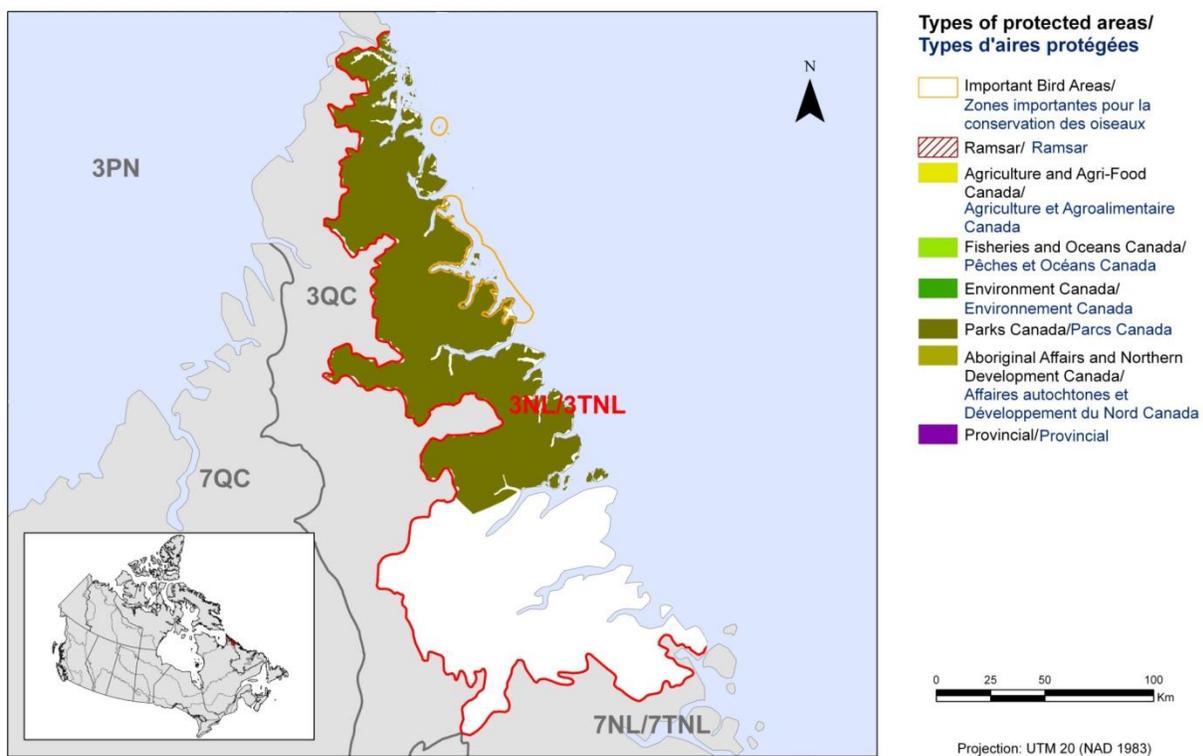


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 3 T.-N.-L.

<sup>6</sup> La zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est située dans l'UBM 10 de Terre-Neuve-et-Labrador. Veuillez consulter la documentation d'Environnement Canada 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

## Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

### **Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires**

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux (voir l'Annexe 1). Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats (voir l'Annexe 2).

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., on compte 17 espèces prioritaires (tableau 1), dont à peu près la moitié sont des oiseaux terrestres (neuf espèces). La liste des espèces prioritaires comprend également trois oiseaux de rivage, deux oiseaux aquatiques et trois espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 38 % de la sauvagine sont des espèces prioritaires, par rapport à 32 % des oiseaux terrestres, 30 % des oiseaux de rivage et 20 % des oiseaux aquatiques (tableau 2). Trois des espèces prioritaires sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : l'Arlequin plongeur (population de l'Est), le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) et le Hibou des marais (tableau 3).

Les raisons les plus fréquemment identifiées pour l'inclusion des oiseaux terrestres sur la liste des espèces prioritaires pour la RCO 3 et l'UBM 10 T.-N.-L. sont des préoccupations régionales ou sont du ressort de l'intendance, tandis que les raisons de considérer les oiseaux de rivage ou les oiseaux aquatiques comme des espèces prioritaires sont habituellement des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). La principale explication de cette différence est le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Pour la sauvagine, les principales raisons de l'inclusion de ces espèces

comme espèces prioritaires sont soit leur désignation comme « espèce clés » dans le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE; PCHE 2010), soit leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	LEP <sup>1</sup>	COSEPAC <sup>2</sup>	Inscription provinciale <sup>3</sup>	Préoccupation nationale/continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine <sup>4</sup>	Examen par des experts <sup>5</sup>
Aigle royal	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Bruant des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Buse pattue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>6</sup>	P	P	VU				Oui		
Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir <sup>6</sup>	P	P	VU						

<sup>1</sup> Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la LEP : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante ([Registre public des espèces en péril](#)).

<sup>2</sup> Évaluation par le COSEPAC ([Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#)) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante

<sup>3</sup> Espèces inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme espèces en voie de disparition (VD), menacées (M) ou vulnérables (VU) (Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation, 2013).

<sup>4</sup> Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » pour Terre-Neuve-et-Labrador dans le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE, 2010), ou dont les besoins de surveillance ou de conservation pendant la période de reproduction et de non-reproduction ont été évalués comme « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » pour la région de conservation de la sauvagine 3 (analogue à la RCO 3) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>5</sup> Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

<sup>6</sup> L'objectif de population intérim pour cette espèce sera remplacé par un objectif de rétablissement dès que ces documents de rétablissement seront publiés en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	LEP <sup>1</sup>	COSEPAC <sup>2</sup>	Inscription provinciale <sup>3</sup>	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/ continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine <sup>4</sup>	Examen par des experts <sup>5</sup>
Traquet motteux	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Bécasseau minuscule <sup>7</sup>	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir							Oui		
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir <sup>6</sup>	P	P	VU					PCHE, PNAGS	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE, PNAGS	
Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PCHE, PNAGS	

<sup>7</sup> Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres (2009). Une récente évaluation (Andres et coll., 2012) laisse désormais entendre que les populations de Bécasseau minuscule sont stables. Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

**Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	28 (50 %)	9	32 %	53 %
Oiseaux de rivage	10 (18 %)	3	30 %	17,5 %
Oiseaux aquatiques	10 (18 %)	2	20 %	12 %
Sauvagine	8 (14 %)	3	37 %	17,5 %
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>17</b>	<b>30 %</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par motif d'inclusion.**

Motif d'inclusion <sup>1</sup>	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
COSEPAC <sup>2</sup>	2	0	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale <sup>3</sup>	2	0	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale <sup>4</sup>	3	0	0	1
PNAGS <sup>5</sup>	-	-	-	3
Préoccupation nationale/continentale	0	3	1	-
Intendance nationale/continentale	4	-	-	-
Préoccupation régionale/sous-régionale	0	-	-	-
Intendance régionale/sous-régionale	6	0	1	-
Ajout au cours de l'examen expert <sup>6</sup>	0	0	0	0

<sup>1</sup> Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

<sup>2</sup> La mention *COSEPAC* désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC 2012).

<sup>3</sup> Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

<sup>4</sup> Espèces inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme espèces en voie de disparition, menacées ou vulnérables (Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation, 2013).

<sup>5</sup> Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » pour Terre-Neuve-et-Labrador dans le plan de mise en œuvre du PCHE (2007-2012), ou dont les besoins de surveillance ou de conservation pendant la période de reproduction et de non-reproduction ont été évalués comme « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » pour la région de conservation de la sauvagine 3 (analogue à la région de conservation des oiseaux 3) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

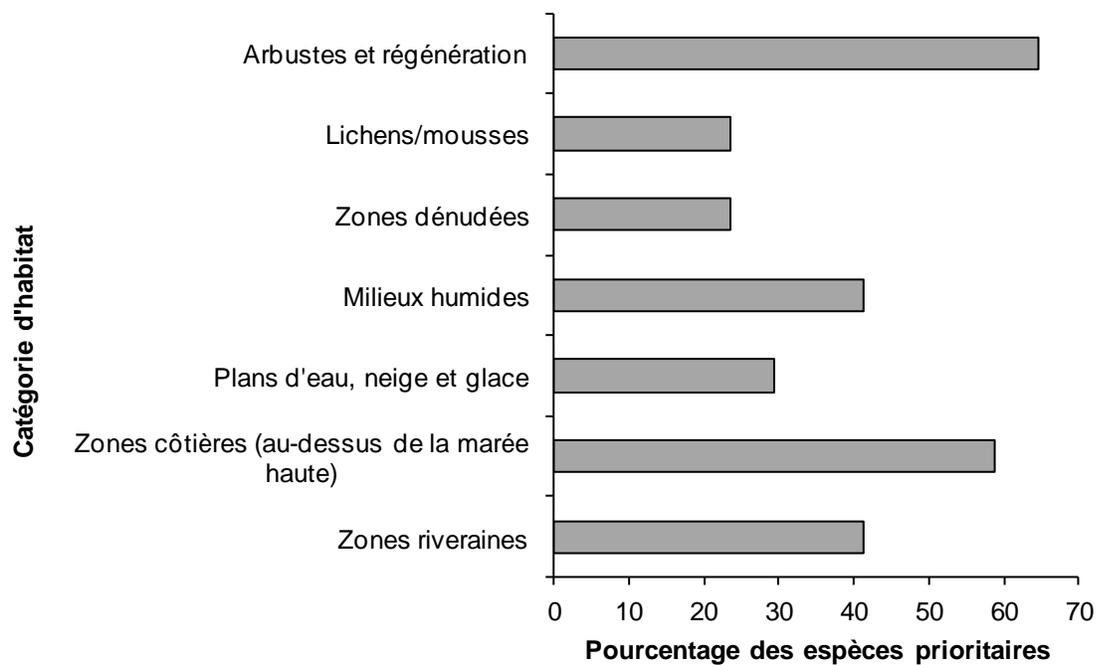
<sup>6</sup> Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

## **Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires**

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (pour obtenir des détails sur l'assignation des espèces à des catégories d'habitats standard, voir l'Annexe 2). Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000; ONU-FAO) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitats pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce d'oiseau prioritaire de la RCO 3 T.-N.-L., toutes ses associations d'habitats connues ont été considérées, et non seulement les associations d'habitats principales (voir le tableau A2 pour obtenir la liste complète de ces associations d'habitats). En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux associations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de quantifier l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires associées à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale d'un habitat donné pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Par exemple, tandis que les habitats herbacés couvrent une grande partie de la RCO 3 T.-N.-L. (figure 1), aucune espèce d'oiseau prioritaire n'a été associée à cet habitat.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les habitats d'arbustes et de régénération sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (11 espèces; figure 3). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) sont également importantes puisqu'elles sont utilisées par dix espèces, tandis que les zones riveraines et les milieux humides sont utilisés par sept espèces. Les zones dénudées et les habitats de lichens et de mousses sont utilisés par le plus petit nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (quatre espèces; figure 3).



**Figure 3. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 3 T.-N.-L.**

**Nota :** Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

### **Élément 3 : Objectifs en matière de population**

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance (voir l'Annexe 2). Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., l'objectif de population pour six espèces d'oiseaux prioritaires est de maintenir aux niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 4). Ces espèces sont toujours considérées comme prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour dix espèces d'oiseaux prioritaires, l'objectif de population est « évaluer/maintenir », ce qui indique qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 4). Seule une espèce d'oiseau prioritaire enregistre des baisses de population : la Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), dont l'objectif de population est une augmentation de 50 % (tableau 1; figure 4).

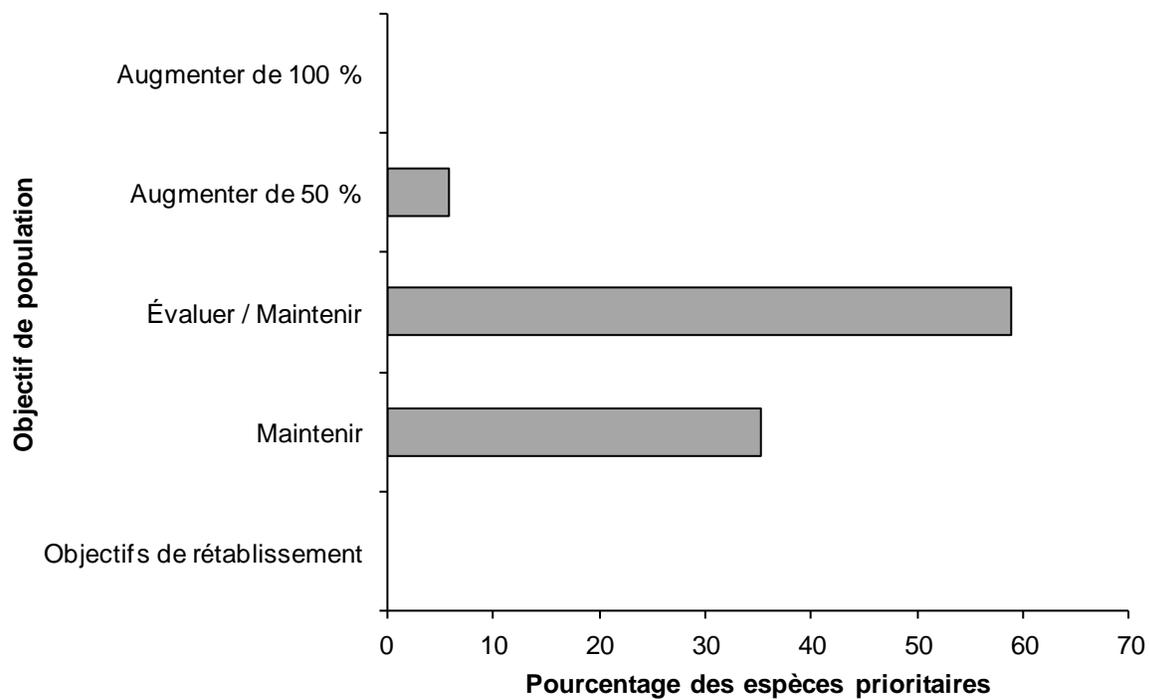


Figure 4. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 3 T.-N.-L.

#### **Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires**

Le processus d'évaluation des menaces (voir Annexe 2) définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 3 T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

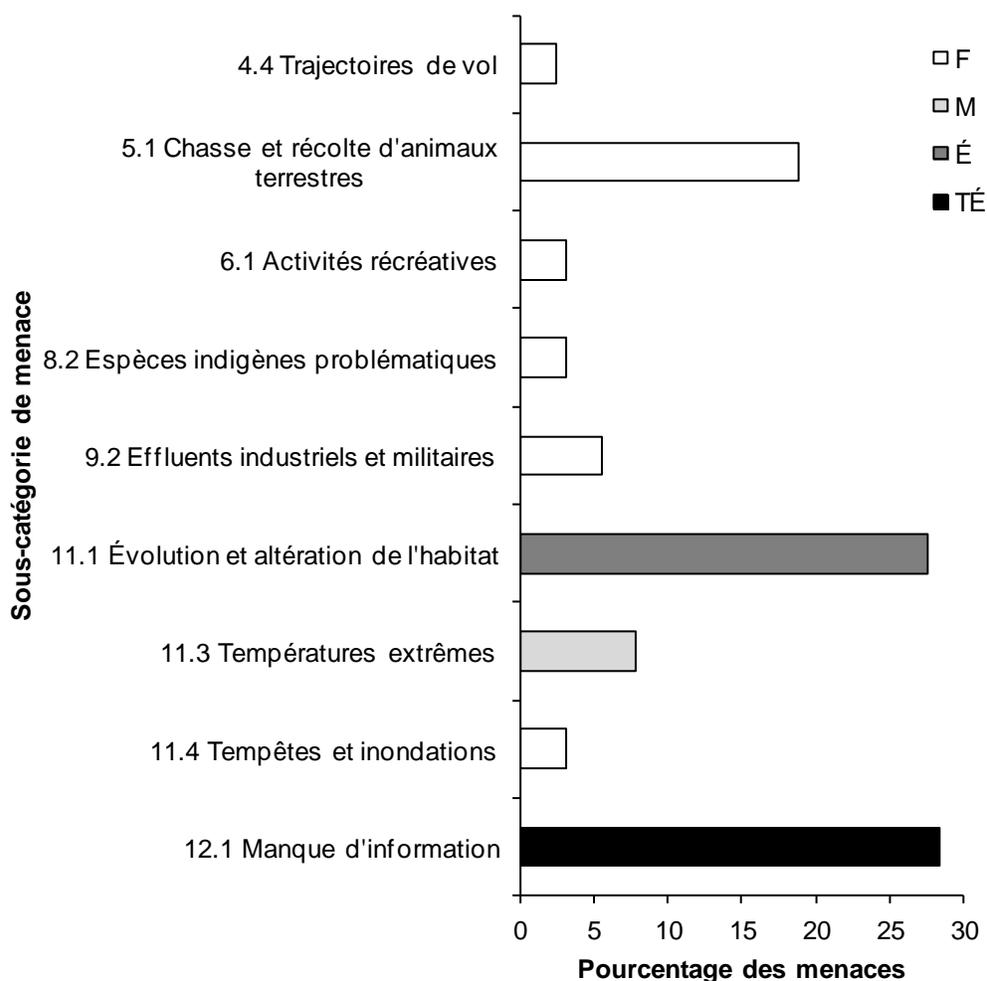
Une liste complète des menaces pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. est incluse à l'Annexe 1 (voir le tableau A3). Certaines menaces indiquées ne sont pas propres à un habitat en particulier (par exemple, la chasse autorisée et les prises accessoires par les braconniers/piégeurs) tandis que d'autres sont propres à l'habitat (par exemple, la dégradation de l'habitat due à l'élévation du niveau de la mer et l'ampleur ou la fréquence croissante des tempêtes dans les habitats côtiers). Ces menaces sont catégorisées selon Salafsky et coll., 2008 (voir le tableau A4 à l'Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de menaces).

Une fois que les menaces classées individuellement sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat de la RCO 3 T.-N.-L., l'ampleur globale des menaces se trouve élevée dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones riveraines. L'ampleur globale des menaces pour les autres catégories d'habitat est moyenne (tableau 4).

Dans la RCO 3, les menaces d'ampleur plus élevées et plus fréquemment identifiées étaient les lacunes dans les connaissances sur la répartition des espèces d'oiseaux prioritaires, leur abondance et les tendances démographiques (12.1 Manque d'information; ampleur très élevée); ainsi que la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra), la répartition de l'espèce, les changements de réseaux trophiques et la modification de la période des indices saisonniers (p.

ex. oviposition, migration) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; d'ampleur élevée; figure 5). La chasse, le braconnage et les prises accessoires étaient aussi des menaces fréquemment identifiées (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; d'ampleur faible; figure 5).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.



**Figure 5. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

**Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats**

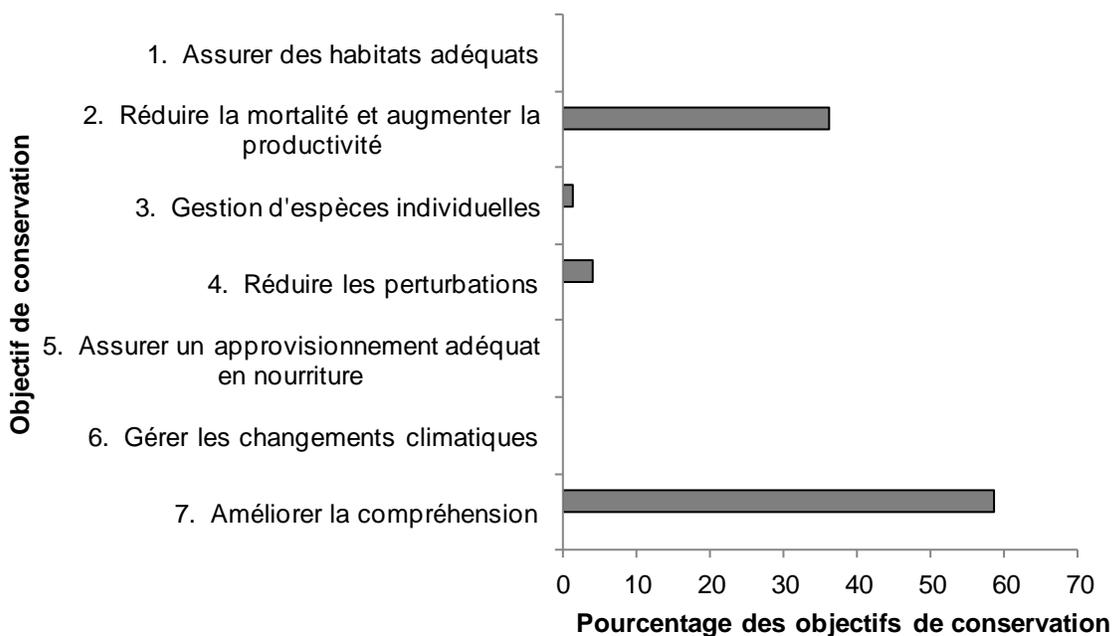
Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	Catégories d'habitats							Classement global
	Arbustes et régénération	Lichens/ mousses	Zones dénudées	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau, neige et glace	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	
<b>Classement global</b>	<b>É</b>	<b>M</b>	<b>M</b>	<b>É</b>	<b>É</b>	<b>M</b>	<b>É</b>	
1 Développement résidentiel et commercial								
2 Agriculture et aquaculture								
3 Production d'énergie et exploitation minière								
4 Couloirs de transport et de services	F			F	F			<b>F</b>
5 Utilisation des ressources biologiques	F	F	F	F	F	F	F	<b>F</b>
6 Intrusions et perturbations humaines	F		F		F		F	<b>F</b>
7 Modifications du système naturel								
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F			F		F	F	<b>F</b>
9 Pollution				F	F	F	F	<b>F</b>
11 Changements climatiques et temps violent	É	M	M	É	É	M	É	<b>É</b>
12. Autres menaces directes	TÉ	É	M	É	É	M	TÉ	<b>TÉ</b>

### Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace (voir l'Annexe 2).

Dans la RCO 3 T.-N.-L., à part la gestion des changements climatiques qui a été abordée dans la section 3 : Autres problématiques, seulement trois catégories d'objectifs de conservation ont été identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires. L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié était l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, suivie par la réduction de la mortalité ou de l'augmentation de la productivité. Il y avait aussi quelques objectifs de conservation liés à la réduction des perturbations dans les zones sensibles (figure 6).



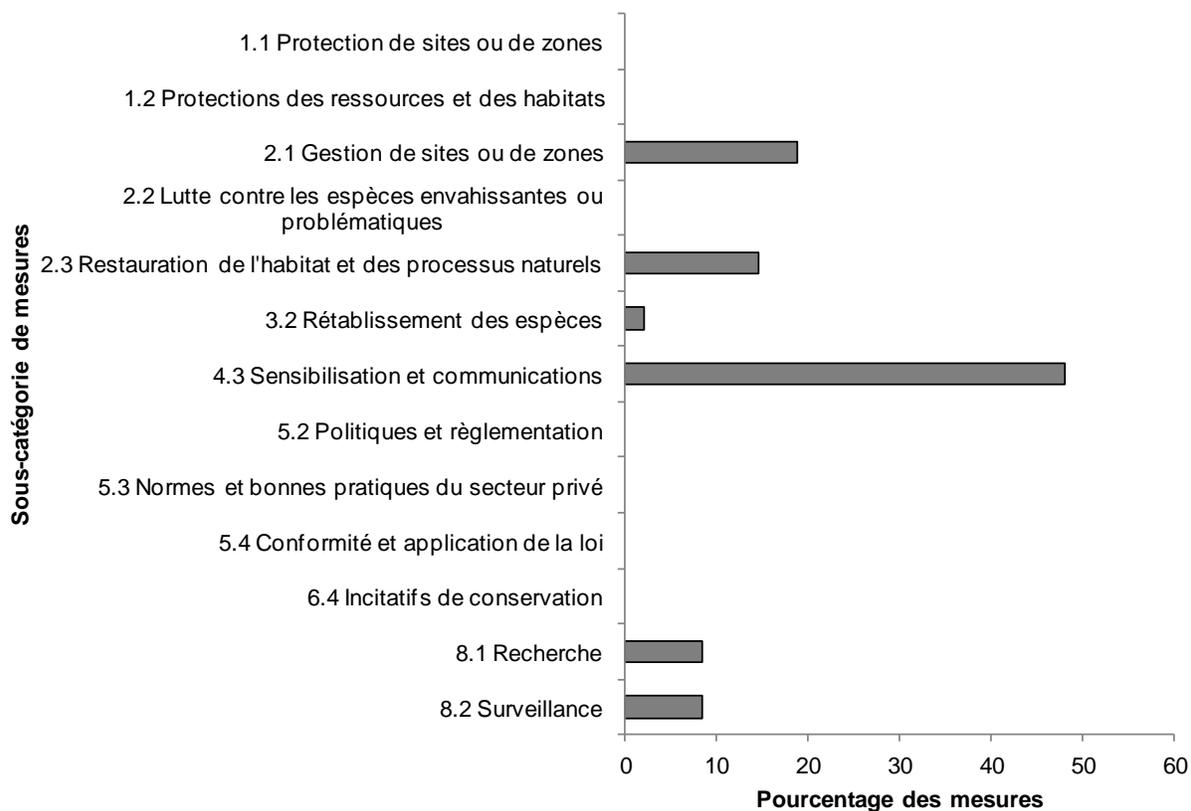
**Figure 6. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 3 T.-N.-L.**

**Nota :** Les problèmes répandus (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3 : Autres problématiques.

### **Élément 6 : Mesures recommandées**

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir la figure 7). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives (voir Annexe 2). Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Conservation Measures Partnership (UICN-CMP) en plus des catégories de recherche et de surveillance (voir le tableau A5 dans l'**Error! Reference source not found.**Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de mesures de conservation). Dans la RCO 3 T.-N.-L., à part les mesures de conservation traitant des menaces liées aux changements climatiques (qui étaient plus nombreuses que celles associées à toute autre menace et qui sont abordées dans la section 3 : Autres problématiques), les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées appartenaient à la sous-catégorie 4.3 Sensibilisation et communications (figure 7). Ces mesures comprennent par exemple l'augmentation de la sensibilisation du public par l'entremise de programmes d'éducation sur des questions telles que la chasse ou la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture, de mue ou de rassemblement (voir la Section 2 pour obtenir plus d'exemples).



**Figure 7. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 3 T.-N.-L.**

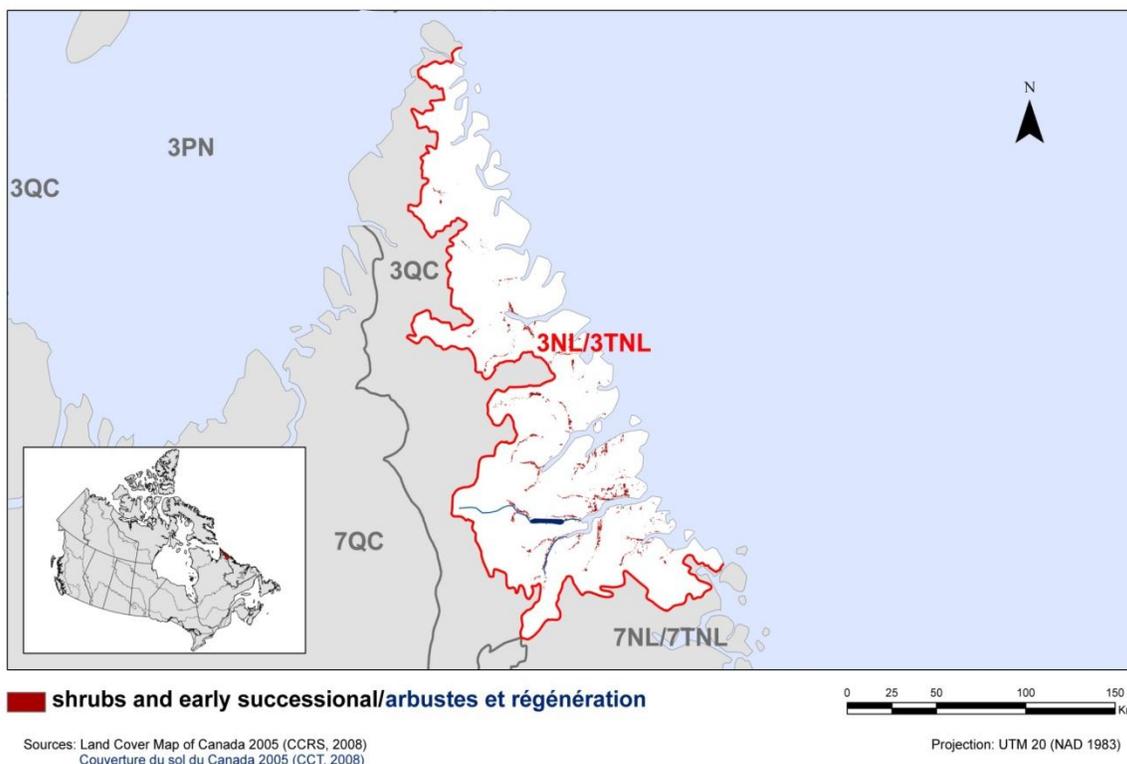
**Nota :** Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations de Section 3 pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

## Section 2 : Besoins de conservation par habitat

Les sections suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur les espèces prioritaires ainsi que sur les menaces et objectifs visant chacune des grandes catégories d'habitats recensées dans la RCO 3 T.-N.-L. Lorsqu'il y a lieu, de l'information sur l'habitat est présentée à une échelle plus petite que les grandes catégories d'habitat afin de coïncider avec d'autres opérations de gestion du territoire régional. Certaines espèces ne figurent pas dans le tableau relatif aux menaces car aucun objectif ni mesure n'a été attribué aux menaces dont elles font l'objet (lesquelles sont considérées comme ayant une ampleur faible), ou encore parce que les menaces recensées sont abordées dans la section Problématiques généralisées de la présente stratégie.

### ***Arbustes et régénération***

Le système de classification des habitats se base sur les catégories de couverture terrestre standard élaborées par les Nations Unies (ONU-FAO, 2000). Cependant, il est important de noter qu'il n'y a pas d'habitat de régénération dans la RCO 3 T.-N.-L.; par conséquent, cette section ne prend en compte que les habitats d'arbustes. Ces habitats d'arbustes de la RCO 3 T.-N.-L. sont caractérisés par des crêtes sèches, des zones rocheuses, des hummocks herbeux et des tourbières (figure 8). La végétation dans ces zones inclut des arbustes (p. ex. saule herbacé arctique ou bouleau glanduleux), du carex, des graminoides et des plantes à baies (p. ex., bleuet)



**Figure 8. Carte de l'habitat arbustes et régénération dans la RCO 3 T.-N.-L.**

On trouve 11 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 5) : huit oiseaux terrestres, deux oiseaux de rivage et une espèce de sauvagine. Trois de ces espèces sont en péril. On trouve toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les landes intérieures ou les sous-catégories d'habitats de toundra non spécifiques (tableau 5).

La menace la plus élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 3 T.-N.-L. était les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques (12.1 Manque d'information; d'ampleur très élevée; figure 9). La deuxième menace la plus élevée était la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra), la modification de la répartition de l'espèce, les changements de réseaux trophiques et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. oviposition, migration) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; d'ampleur élevée; figure 9). Une autre menace importante était la dégradation d'habitat ou la réduction de la survie en raison d'un stress thermique dû aux changements climatiques (11.3 Températures extrêmes; d'ampleur moyenne; figure 9). En outre, la réduction de la survie due à la chasse, au braconnage et aux prises accessoires (piégeage, fauconnerie ou collecte d'oisillons et d'œufs) était une menace fréquemment identifiée pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans cet habitat, bien qu'elle ait été d'ampleur faible (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 9).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 5. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent l'habitat arbustes et régénération, sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Aigle royal	landes intérieures; toundra non spécifique		Maintenir					Oui		
Bécasseau semipalmé	landes intérieures	crêtes sèches, arbustes, carex, graminéoïdes, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baies	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	landes intérieures	saules nains, landes	Augmenter de 50 %						Oui	
Buse pattue	toundra non spécifique	toundra ouverte pour la recherche de nourriture	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon gerfaut	landes intérieures; toundra non spécifique	zone de transition de taïga/toundra; falaises abruptes le long des côtes maritimes	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	landes intérieures	falaises abruptes, crevasses	Évaluer/maintenir	Oui				Oui		
Grive à joues grises	toundra non spécifique	taillis d'aulnes/de saules	Évaluer/maintenir	Oui						

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

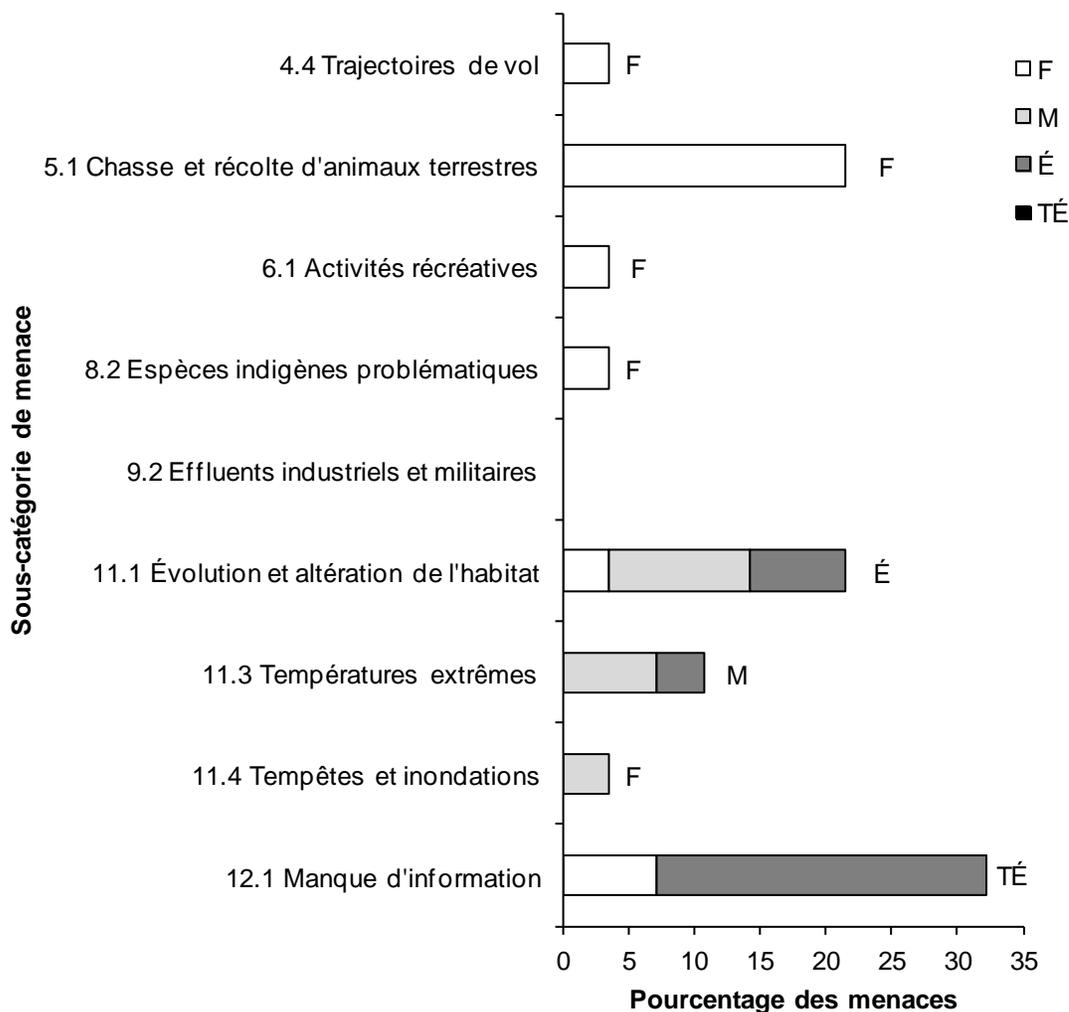
<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 5 (suite)

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Harfang des neiges	landes intérieures; toundra non spécifique	zone côtière	Maintenir					Oui		
Hibou des marais	toundra non spécifique	petits saules, zone ouverte, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui						
Pluvier bronzé	landes intérieures	faible couverture végétale sur des pentes rocheuses sèches, sans neige	Évaluer/maintenir		Oui					
Traquet motteux	landes intérieures	crevasses étroites abritées, arbustes, milieux rocheux, secs	Maintenir			Oui		Oui		



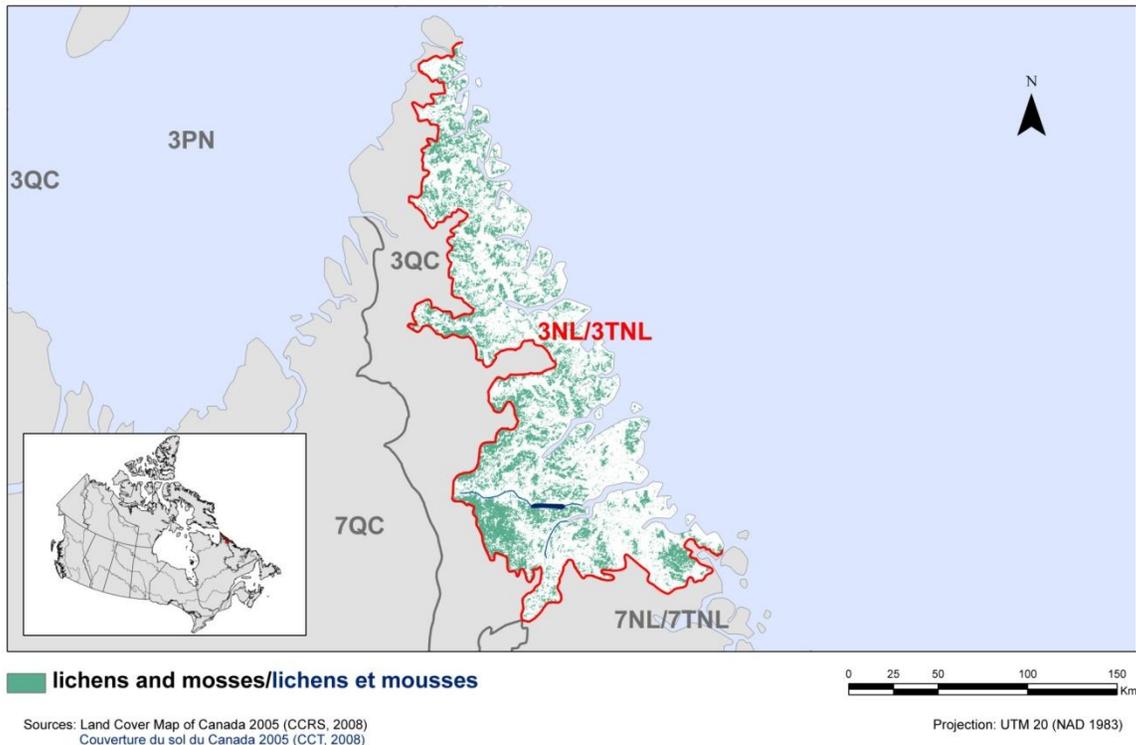
**Figure 9. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans l'habitat arbustes et régénération dans chaque sous-catégorie de menaces pour la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat arbustes et régénération (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat arbustes et régénération et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat arbustes et régénération est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais aucun objectif de conservation ni mesure particulière n'ont été établis pour les menaces de faible ampleur qui ne touchent qu'une seule espèce.

## Lichens et mousses

Dans la RCO 3 T.-N.-L., on trouve les habitats de lichens et de mousses dans toute la région et ils sont caractérisés par une toundra couverte de végétation, des cariçaies et des affleurements rocheux (figure 10).



**Figure 10. Carte des habitats de lichens et de mousses dans la RCO 3 T.-N.-L.**

On trouve quatre espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens et de mousses de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 6) : trois oiseaux terrestres et un oiseau de rivage. Parmi celles-ci, seul le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) est une espèce en péril. On trouve toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans la sous-catégorie d'habitat de toundra basse (tableau 6).

La menace la plus élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens et de mousses de la RCO 3 T.-N.-L. était les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques (12.1 Manque d'information; d'ampleur élevée; figure 11). La prochaine menace la plus élevée (d'ampleur moyenne) était la dégradation de l'habitat due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement, dégel de la toundra) ou la modification de la répartition de l'espèce, les changements de réseaux trophiques et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex., oviposition) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 11).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens et de mousses se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 6. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent l'habitat de lichens et de mousses, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Bécasseau minuscule	tundra basse	cariçaies humides et tundra	Évaluer/maintenir		Oui					
Bruant des neiges	tundra basse	tundra couverte de végétation, nunataks	Maintenir			Oui				
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	tundra basse	à ciel ouvert	Évaluer/maintenir	Oui				Oui		
Traquet motteux	tundra basse	crevasses étroites abritées, zone élevée, tundra sèche, zone rocheuse	Maintenir			Oui		Oui		

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

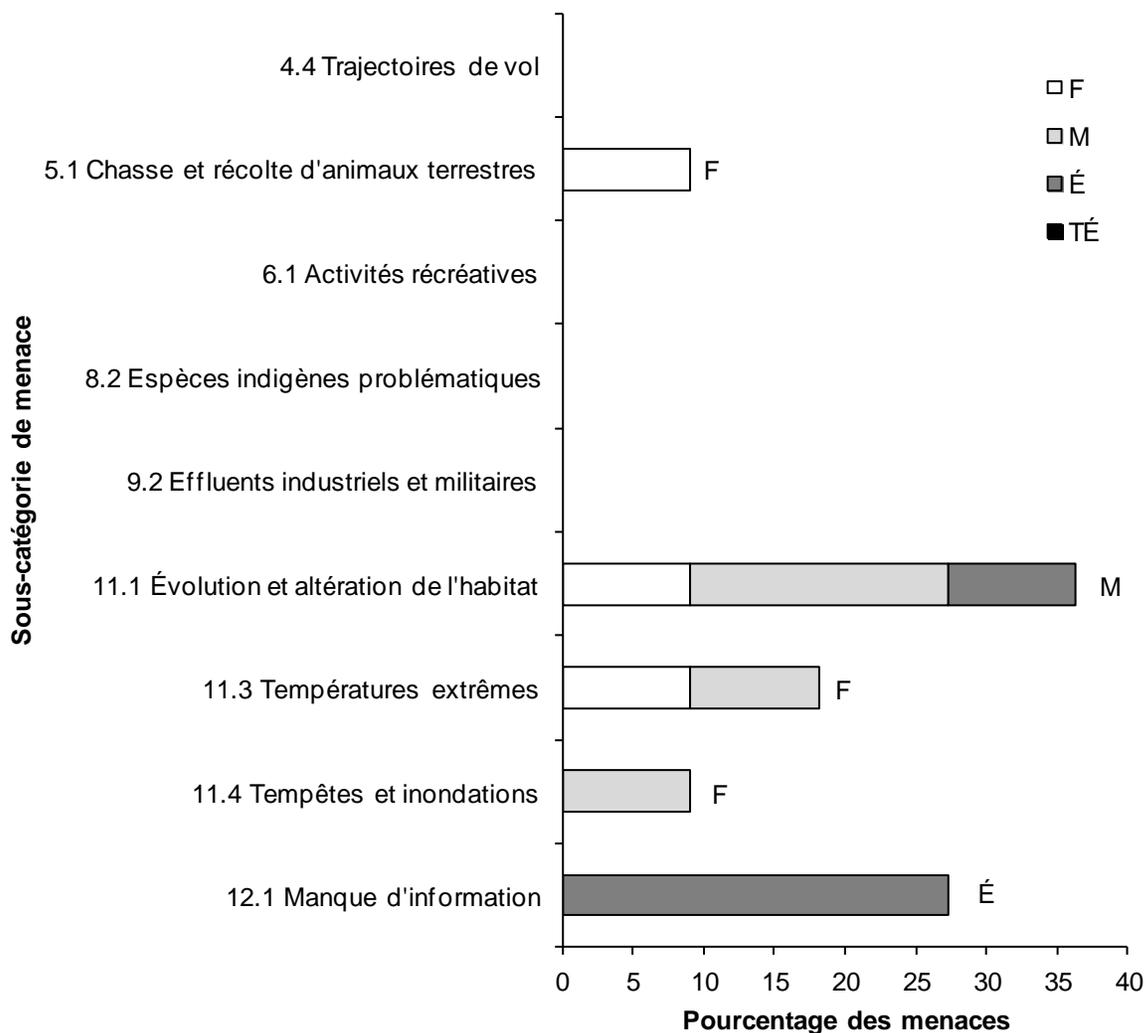
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



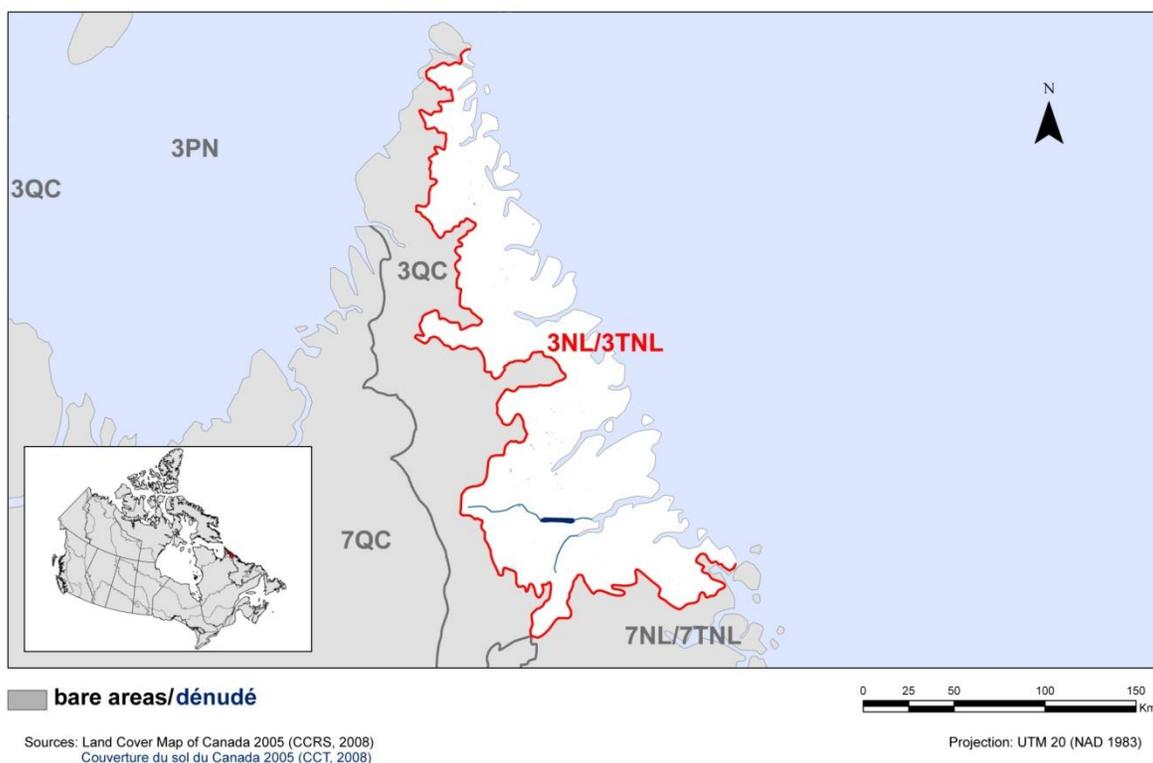
**Figure 11. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens/mousses pour chaque sous-catégorie de menaces pour la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les habitats de lichens et de mousses (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens et de mousses, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat de lichens et de mousses est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

## Zones dénudées

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les zones dénudées sont caractérisées par un sol dénudé, des affleurements rocheux et des escarpements (figure 12).



**Figure 12. Carte des zones dénudées de la RCO 3 T.-N.-L.**

On trouve quatre espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 7) : ce sont toutes des espèces d'oiseaux terrestres et aucune n'est en péril. On trouve l'Aigle royal et le Traquet motteux exclusivement dans les zones dénudées tandis que le Faucon gerfaut utilise la sous-catégorie d'habitat de toundra non spécifique, et le Bruant des neiges est associé aux zones dénudées intérieures (tableau 7).

La menace la plus élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées de la RCO 3 T.-N.-L. était les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques (12.1 Manque d'information; d'ampleur élevée; figure 13). Les autres menaces importantes étaient la dégradation d'habitat ou la réduction de la survie en raison d'un stress thermique dû aux changements climatiques (11.3 Températures extrêmes; d'ampleur moyenne) ou les phénomènes météorologiques extrêmes (11.4 Tempêtes et inondations; d'ampleur moyenne; figure 13). En outre, la modification de la répartition des espèces aboutissant à l'occupation d'habitats dégradés ou moins adéquats et le changement de période des indices saisonniers comme l'oviposition (les deux découlant des changements climatiques) ont fréquemment été identifiés comme des menaces affectant les espèces

d'oiseaux prioritaires dans ces habitats, bien qu'elles aient été classées comme faibles (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 13).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 7. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent les zones dénudées, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Aigle royal	zones dénudées	falaises abruptes avec surplomb	Maintenir					Oui		
Bruant des neiges	Zones dénudées intérieures	dégel précoce, eau stagnante, toundra presque couverte de végétation	Maintenir			Oui				
Faucon gerfaut	toundra non spécifique		Maintenir			Oui		Oui		
Traquet motteux	zones dénudées	crevasses étroites abritées	Maintenir			Oui		Oui		

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

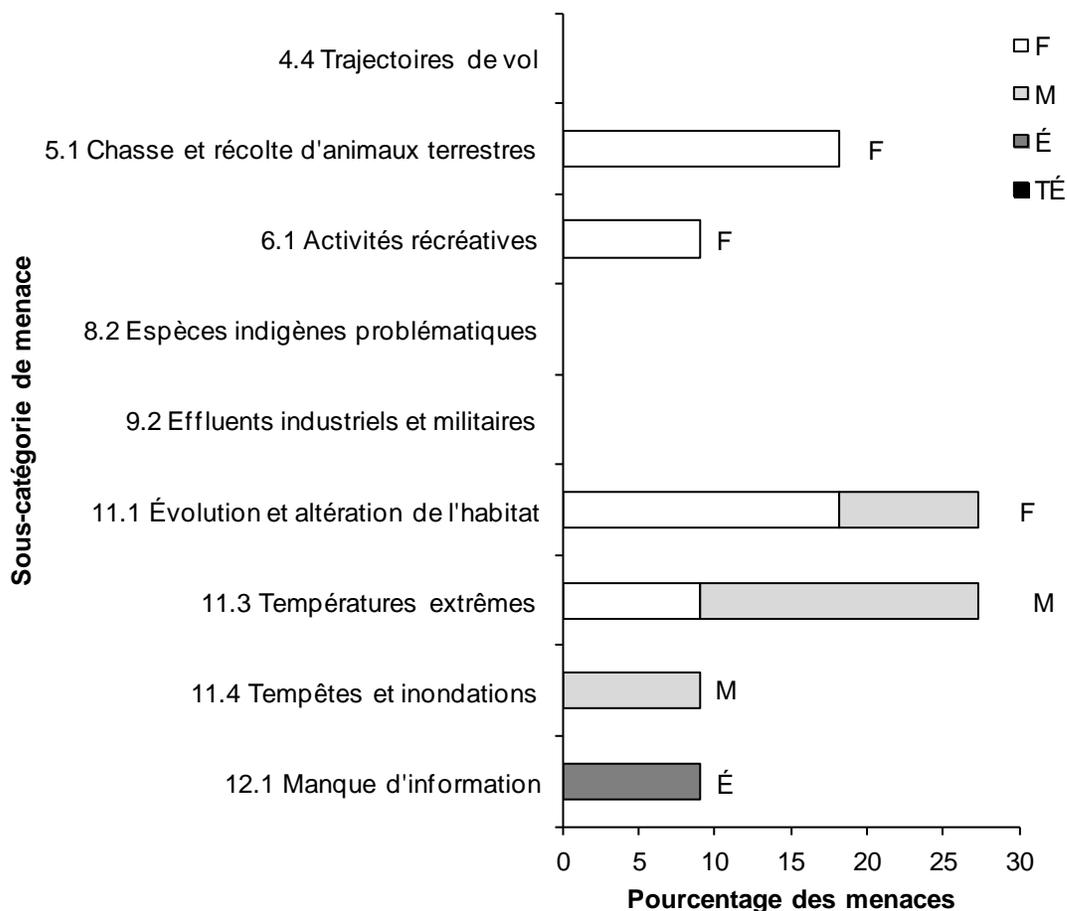
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



**Figure 13. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées pour chaque sous-catégorie de menaces pour la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones dénudées (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones dénudées est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

## Milieus humides

Dans la RCO 3 T.-N.-L., on trouve les milieux humides à des altitudes basses et élevées et ils sont caractérisés par une végétation émergente et de l'eau stagnante (figure 14).

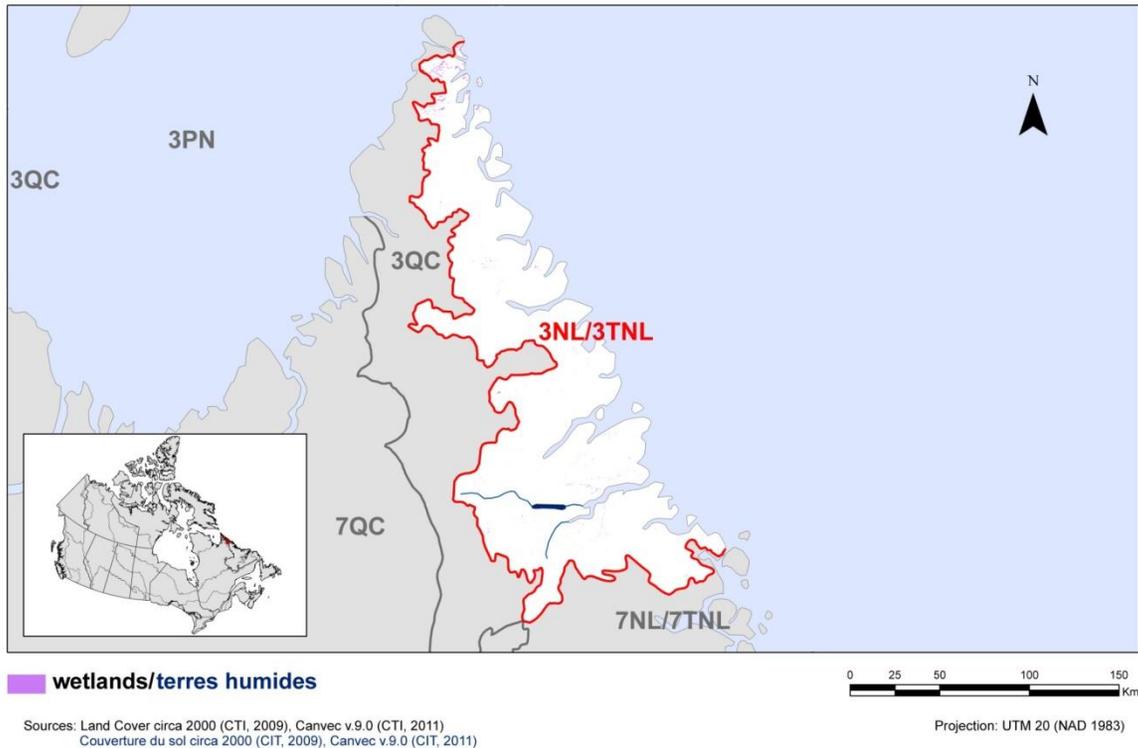


Figure 14. Carte des milieux humides de la RCO 3 T.-N.-L.

On trouve sept espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 8) : deux espèces de sauvagine, une espèce d'oiseau aquatique, deux espèces d'oiseaux de rivage et deux espèces d'oiseaux terrestres. Parmi celles-ci, seul le Hibou des marais est une espèce en péril. On trouve toutes les espèces d'oiseaux prioritaires (sauf une) dans les tourbières; le Plongeon catmarin utilise des milieux humides d'eau douce non spécifiques (tableau 8). Quatre espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à une sous-catégorie d'habitat, tandis que l'on peut trouver les trois autres dans les tourbières (tableau 8).

Les menaces les plus élevées (les deux étant classées comme élevées) affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides de la RCO 3 T.-N.-L. étaient les lacunes dans les connaissances sur la répartition des espèces, leur abondance et les tendances (12.1 Manque d'information); ainsi que la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra) ou les changements de réseaux trophiques, la modification de la répartition des espèces et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. oviposition) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et

altération de l'habitat; figure 15). En outre, la chasse, le braconnage et les prises accessoires ont été fréquemment identifiés comme une menace pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans cet habitat, bien que cette menace est de faible ampleur (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 15).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 8. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent les milieux humides, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Bécasseau minuscule	tourbière	eau douce, champs herbeux inondés	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	tourbière	carex herbeux ou lande, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baies	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	tourbière	fonds boueux, végétation émergente, prairies de carex et d'herbes de basses terres, îlots	Augmenter de 50 %						Oui	
Harelde kakawi	tourbière	région arctique et subarctique, eau libre, végétation émergente, basses altitudes, faible profondeur, îlots dans les étangs d'eau douce, toundra	Évaluer/maintenir						Oui	
Harfang des neiges	tourbière		Maintenir					Oui		
Hibou des marais	tourbière	forêts presque claires, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui						
Plongeon catmarin	milieux humides d'eau douce non spécifiques	milieux humides de basse altitude (tourbière, berges de marais basses), tourbière structurée, petits lacs ou étangs dans les milieux humides ou les landes	Évaluer/maintenir					Oui		

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

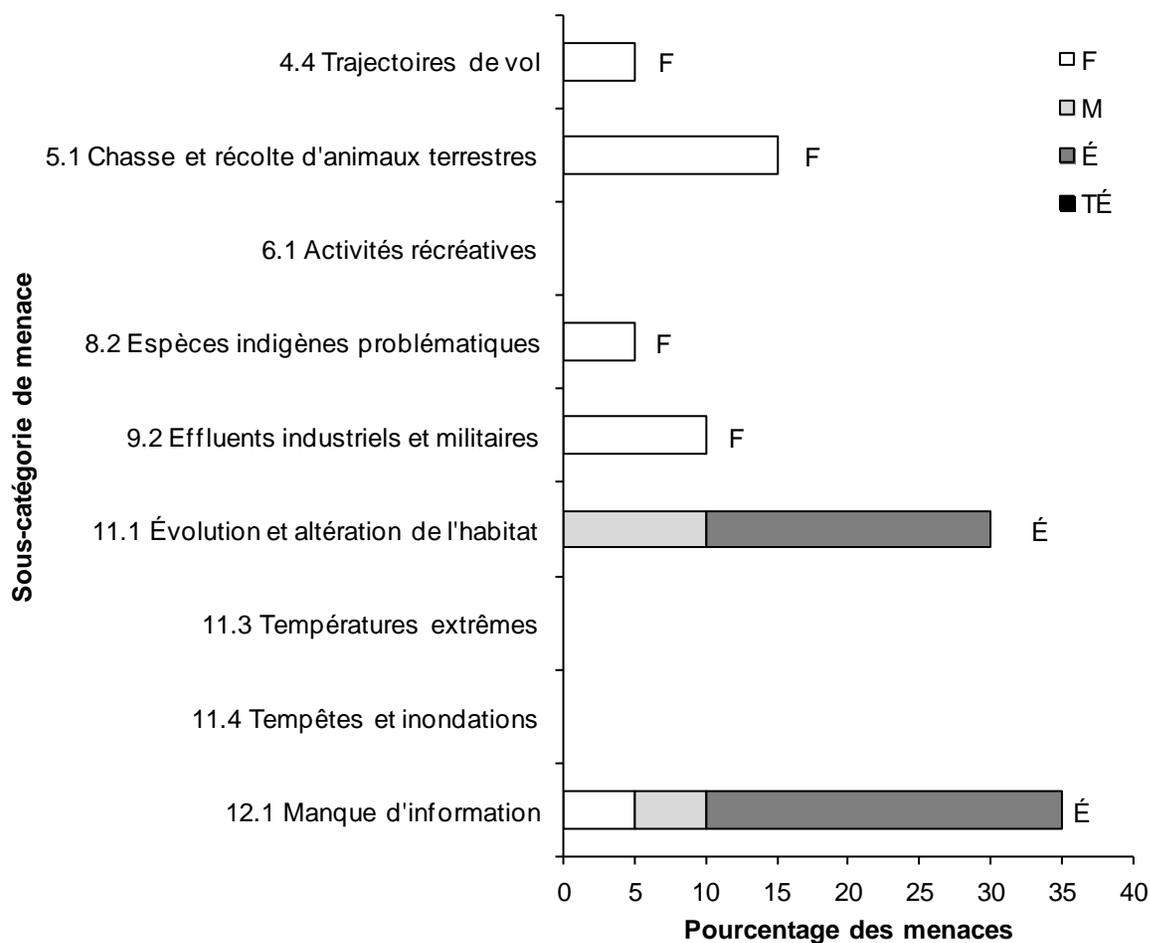
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



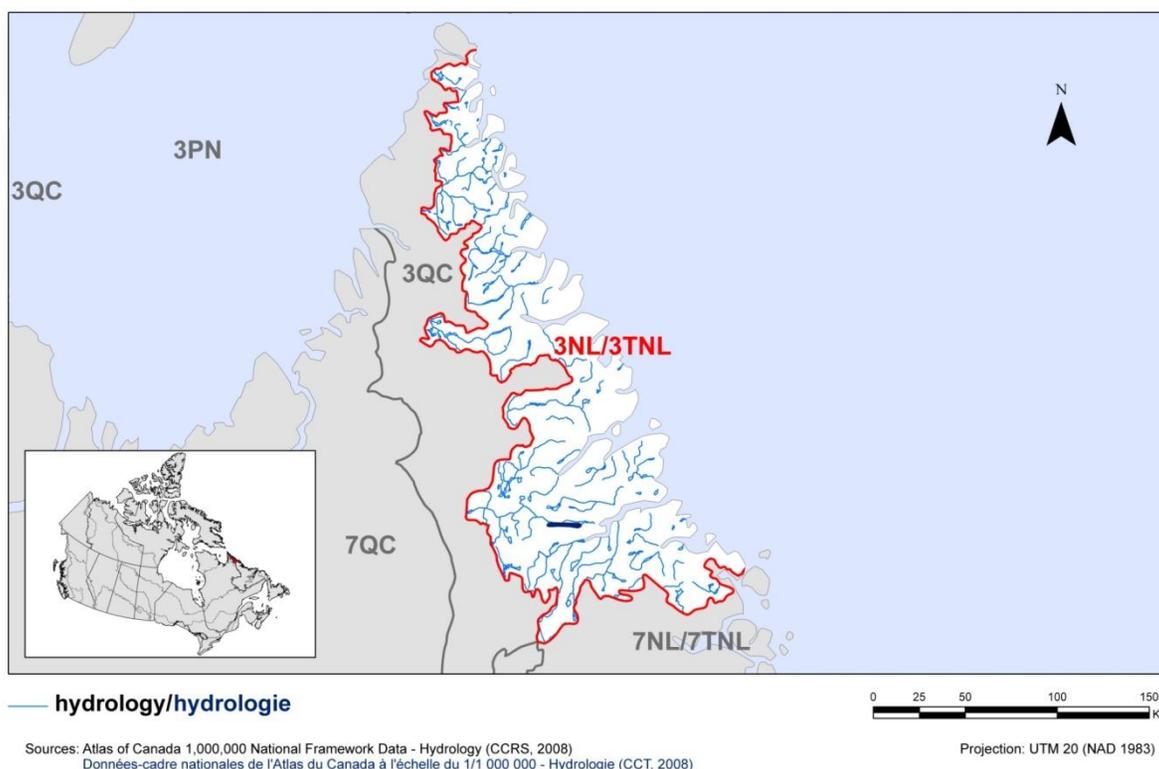
**Figure 15. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides pour chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les milieux humides (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les milieux humides est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

## Zones riveraines

Les zones riveraines sont les zones de transition où la terre rencontre l'eau le long des rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des estuaires, et elles peuvent être boisées, arbustives ou herbacées, selon les conditions du site. Dans la RCO 3 T.-N.-L., les habitats riverains sont caractérisés par des vallées fluviales, des bords sablonneux de lacs et d'étangs, une toundra sèche qui tombe dans l'eau stagnante et d'autres zones proches de plans d'eau (figure 16).



**Figure 16. Carte des zones riveraines de la RCO 3 T.-N.-L.**

On trouve sept espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats riverains de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 9) : deux espèces d'oiseaux de rivage et cinq espèces d'oiseaux terrestres. Parmi celles-ci, seul le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) est une espèce en péril. On trouve toutes ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones dénudées à l'exception du Bécasseau semipalmé que l'on trouve aussi dans la sous-catégorie d'habitat de basse toundra (tableau 9).

Les menaces les plus élevées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats riverains de la RCO 3 T.-N.-L. (toutes étant d'ampleur élevées) étaient la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement) ou les changements de réseaux trophiques, la modification de la répartition des espèces et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex., oviposition) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi que les lacunes en matière de connaissances sur la répartition des espèces, leur abondance et les tendances

démographiques (12.1 Manque d'information; figure 17). Une autre menace fréquemment recensée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans ce type d'habitat était la réduction de la survie due au braconnage et aux prises accessoires (p. ex., fauconnerie, collecte d'œufs et d'oisillons) bien que cette menace est d'ampleur faible (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 17).

Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats riverains se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 9. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent zones riveraines, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Aigle royal	zones dénudées	falaises abruptes avec surplomb	Maintenir					Oui		
Bécasseau minuscule	zones dénudées	bords des lacs, étangs et rivières	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	zones dénudées; basse tundra	tundra sèche avec faible couverture végétale et réseau de cours d'eau variable, à proximité des lacs, étangs et ruisseaux, zones sablonneuses le long des rivières	Évaluer/maintenir		Oui					
Buse pattue	zones dénudées	falaises et affleurements rocheux élevés, zones côtières et riveraines, vallées fluviales boisées	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon gerfaut	zones dénudées	falaises abruptes avec surplomb	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	zones dénudées	falaises abruptes, crevasses, vallées fluviales	Évaluer/maintenir	Oui				Oui		
Harfang des neiges	zones dénudées	zones élevées et promontoires	Maintenir					Oui		

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

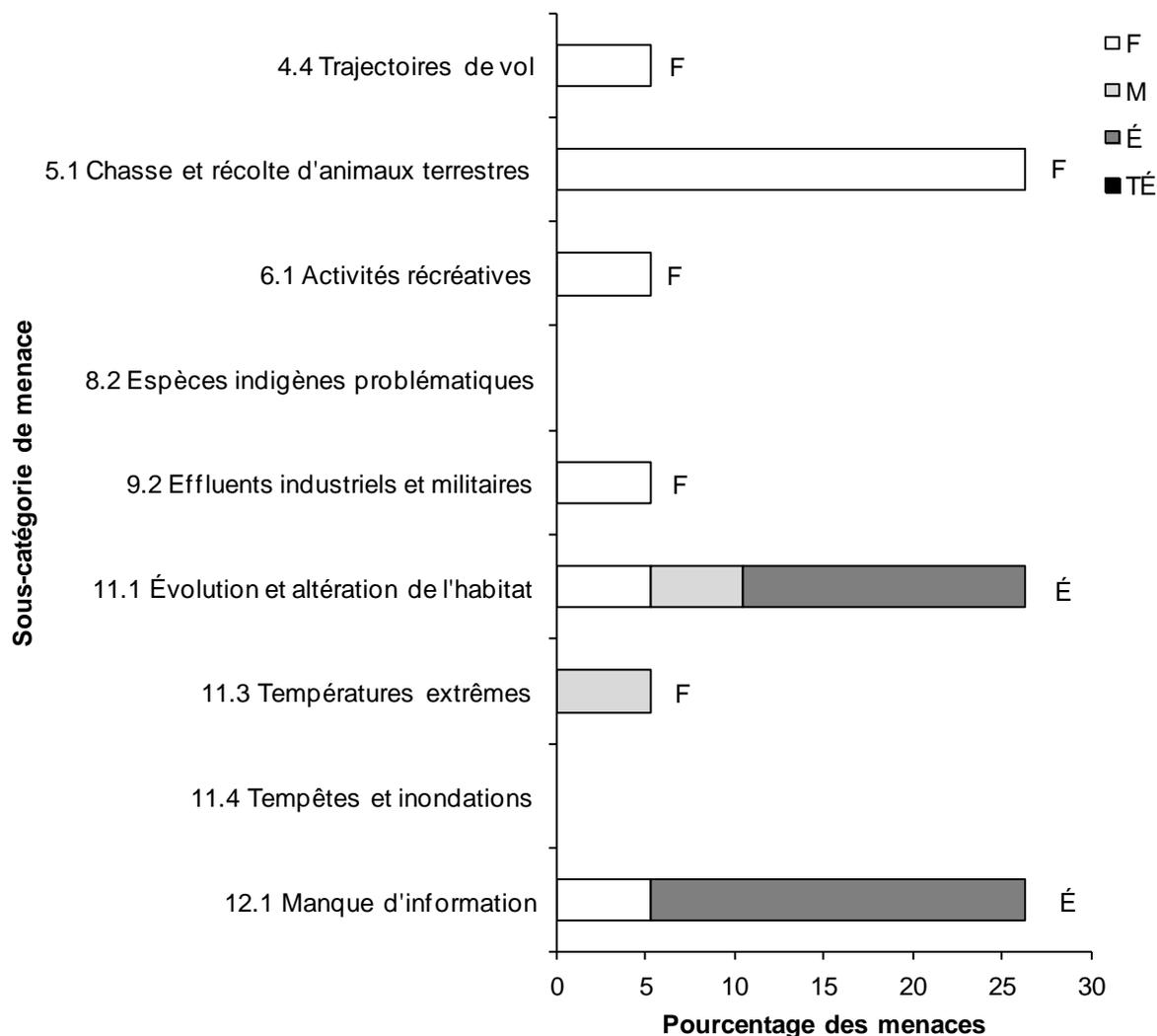
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



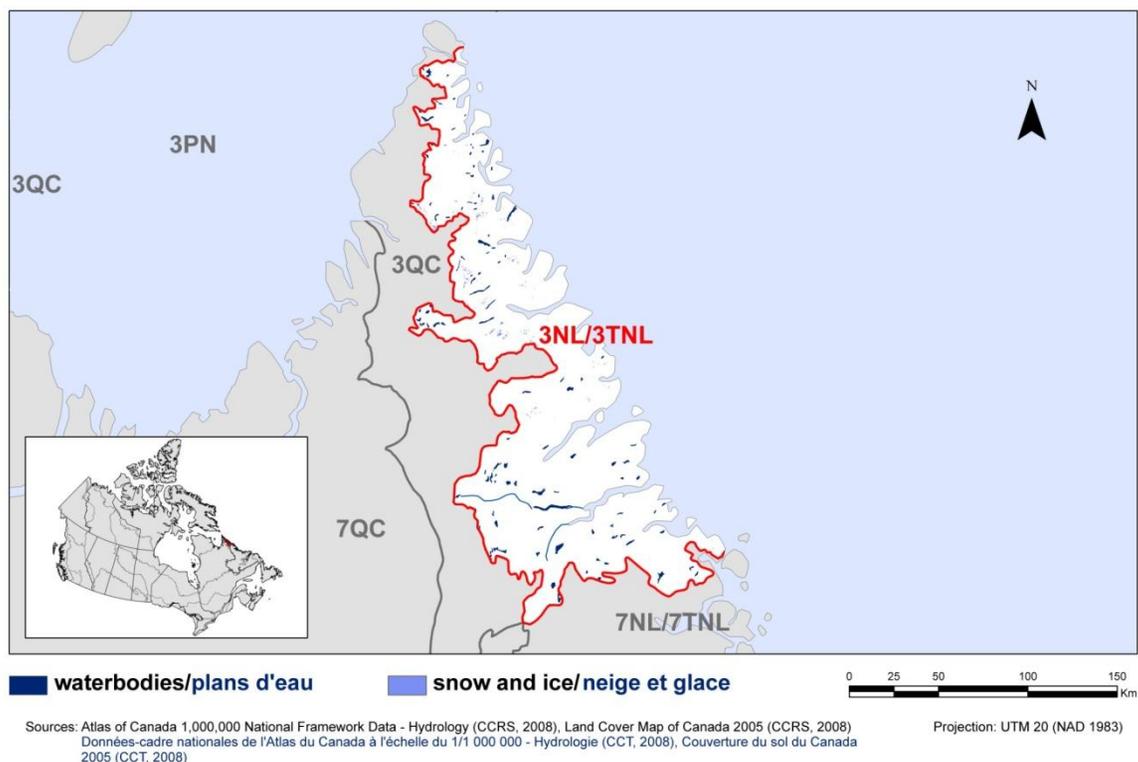
**Figure 17. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines pour chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones riveraines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

## Plans d'eau, neige et glace

Dans la RCO 3 T.-N.-L., la catégorie d'habitat de plans d'eau, neige et glace comprend les lacs d'eau douce, les étangs, les rivières et les ruisseaux ainsi que les zones recouvertes de neige ou de glace pendant une longue période au cours de l'année (figure 18).



**Figure 18. Carte des plans d'eau, neige et glace dans la RCO 3 T.-N.-L.; cette région ne s'étend pas aux eaux marines.**

On trouve cinq espèces d'oiseaux prioritaires dans la catégorie d'habitat de plans d'eau, neige et glace de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 10) : trois espèces de sauvagine et deux espèces d'oiseaux aquatiques. L'Arlequin plongeur (population de l'Est) est la seule espèce en péril. On trouve ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les lacs/étangs ou les rivières/ruisseaux (tableau 10). Quatre espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à une sous-catégorie d'habitat, tandis que l'on peut trouver le Plongeon huard dans les lacs/étangs ou les rivières/ruisseaux (tableau 10).

Les menaces les plus élevées (d'ampleur moyenne) identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la catégorie d'habitat de plans d'eau, neige et glace de la RCO 3 T.-N.-L. étaient la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra) et la modification des régimes hydrologiques en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi que les lacunes en matière de connaissances sur la répartition des espèces, leur abondance et les tendances

démographiques (12.1 Manque d'information; figure 19). La réduction de la survie due à la chasse, au braconnage et aux prises accessoires a aussi été une menace fréquemment identifiée pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans cet habitat, bien que cette menace est d'ampleur faible (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 19).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans la catégorie d'habitat de plans d'eau, neige et glace se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 10. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent la catégorie d'habitat de plans d'eau, neige et glace, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire							
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>	
Arlequin plongeur (population de l'Est)	rivières/ruisseaux	débit rapide, invertébrés en abondance, cours étroits, substrats importants, berges abruptes	Évaluer/maintenir	Oui						Oui	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	lacs/étangs	îlots couverts de mousse dans les lacs pour la nidification, tourbières structurés	Augmenter de 50 %							Oui	
Harelde kakawi	lacs/étangs	étangs d'eaux libres peu profondes dans les milieux humides et les petits lacs	Évaluer/maintenir							Oui	
Plongeon catmarin	lacs/étangs	peu profondes, des fonds de matières organiques	Évaluer/maintenir					Oui			
Plongeon huard	lacs/étangs; rivières/ruisseaux	grands lacs avec berges rocailleuses et accidentées, lacs oligotrophes de la tundra, tourbières flottants	Évaluer/maintenir		Oui						

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

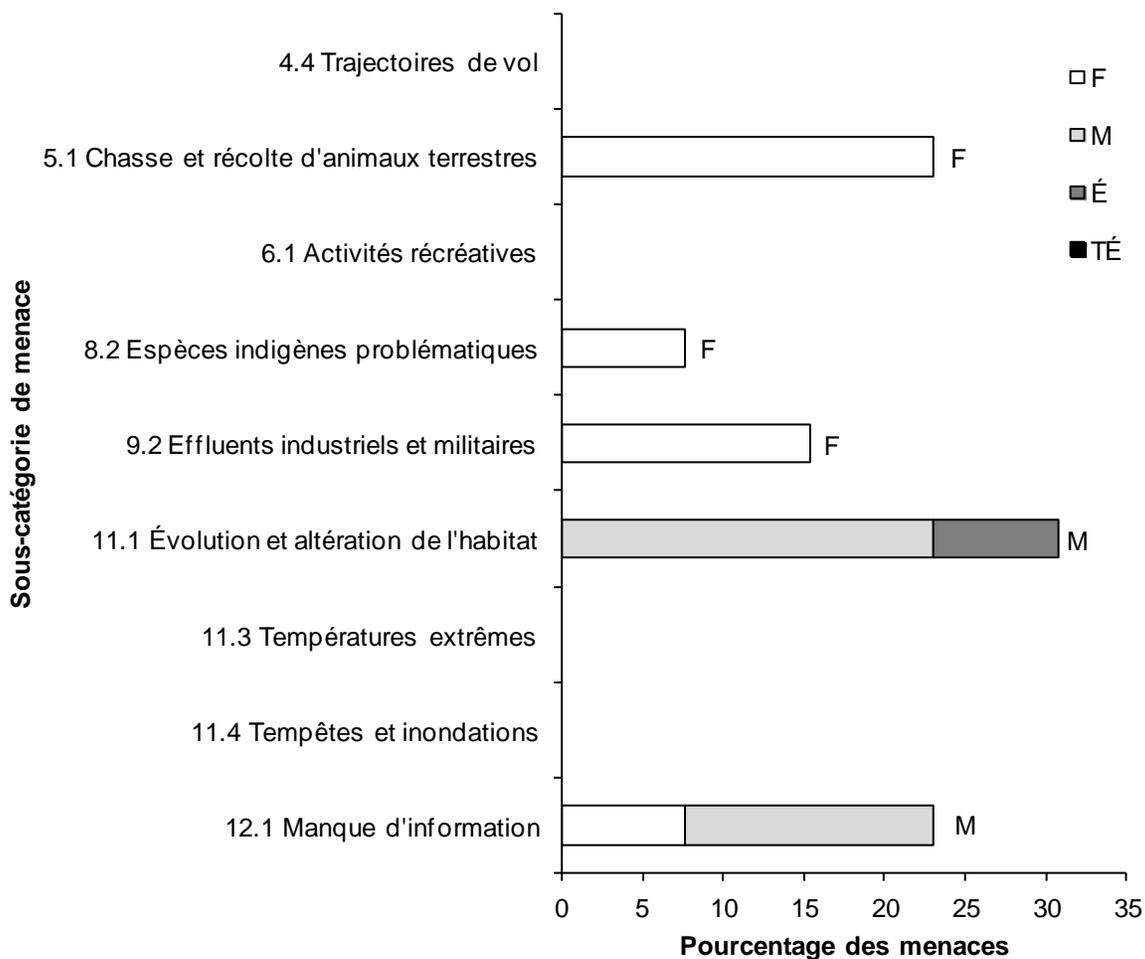
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



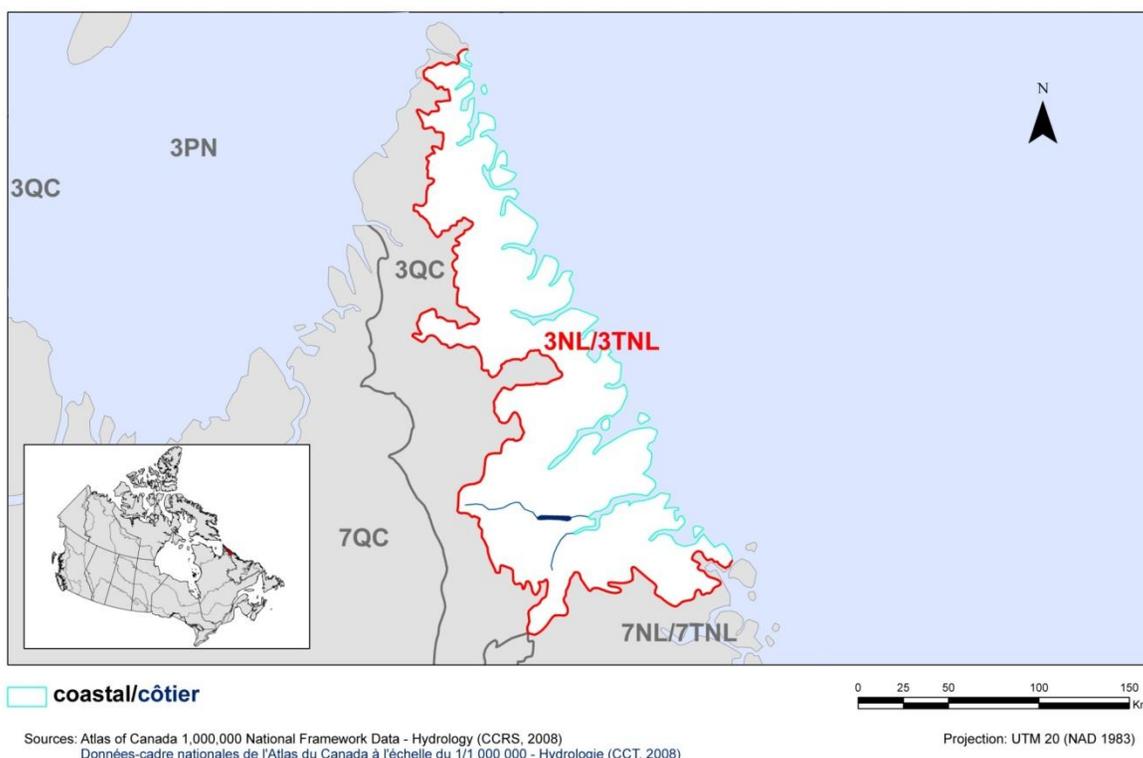
**Figure 19. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans la catégorie d'habitats de plans d'eau, neige et glace pour chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies pour chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats de plans d'eau, de neige et de glace (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de plans d'eau, de neige et de glace, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats de plans d'eau, neige et glace est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

### **Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les zones côtières (au-dessus de la marée haute) comprennent les plages, les estuaires, les marais salés et les zones dénudées bordant les vastes plans d'eau et ne vont pas au-delà de la laisse de marée haute (figure 20). L'unité biogéographique marine (UBM) 10 T.-N.-L. comprise dans la stratégie de la RCO 7 T.-N.-L. devrait être consultée pour trouver des renseignements sur les mesures de conservation pour les oiseaux prioritaires vivant au-dessous de la laisse de marée haute (Stratégie conservation des oiseaux pour la RCO 7 et l'UBM 10 T.-N.-L. : Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne, et plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador – Environnement Canada, 2013).



**Figure 20. Carte des zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 3 T.-N.-L. Les zones côtières ne vont pas au-delà de la laisse de marée haute.**

On trouve dix espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 3 T.-N.-L. (tableau 11) : deux espèces de sauvagine, une espèce d'oiseau aquatique, trois espèces d'oiseaux de rivage et cinq espèces d'oiseaux terrestres. Trois de ces espèces sont en péril. On trouve ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les estuaires, les marais salés, les plages, les îlots et les zones dénudées (tableau 11). Toutes ces espèces d'oiseaux prioritaires (sauf deux) sont associées exclusivement à une sous-catégorie d'habitat; le Pluvier bronzé utilise les plages et les estuaires tandis que l'on trouve le Faucon gerfaut dans les plages, les estuaires, les marais salés et les îlots (tableau 11).

La menace la plus élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 3 T.-N.-L. était les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques (12.1 Manque d'information; d'ampleur très élevée; figure 21). La prochaine menace (ampleur élevée) identifiée était la perte d'habitat, la dégradation de l'habitat ou la réduction de la survie due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra) ou la modification de la répartition de l'espèce, les changements de réseaux trophiques et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. oviposition, migration) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 21). Une autre menace importante était la dégradation d'habitat due à des phénomènes météorologiques extrêmes entraînant l'élévation du niveau de la mer et la gravité ou la fréquence accrue des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations; d'ampleur moyenne; figure 21). La réduction de la survie due à la chasse, au braconnage et aux prises accessoires (p. ex. fauconnerie ou collecte d'oisillons et d'œufs) était aussi une menace fréquemment recensée pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans cet habitat, bien qu'elle est d'ampleur faible (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 21).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » du présent document (voir « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

**Tableau 11. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute), sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.**

Espèce prioritaire	Sous-catégorie d'habitats	Caractéristiques d'habitat importantes	Objectif de population	Motif justifiant le statut prioritaire						
				En péril <sup>1</sup>	PN/C <sup>2</sup>	IN/C <sup>3</sup>	PR/S <sup>4</sup>	IR/S <sup>5</sup>	PNAGS/PCHE <sup>6</sup>	Examen <sup>7</sup>
Arlequin plongeur (population de l'Est)	estuaires		Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Bécasseau minuscule	estuaires	herbes courtes	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	plages	dunes de sable, plans d'eau épars	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	marais salés		Augmenter de 50 %						Oui	
Bruant des neiges	zones dénudées	herbes exposées	Maintenir			Oui				
Faucon gerfaut	plages; estuaires; îlots; marais salés	rassemblement d'oiseaux de rivage, de sauvagine et de goélands, y compris dans les vasières	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	zones dénudées	falaises abruptes, crevasses, îlots	Évaluer/maintenir	Oui				Oui		
Hibou des marais	zones dénudées	au-dessus de la limite forestière, ouvert, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui						
Plongeon huard	estuaires	poissons en abondance	Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier bronzé	plages; estuaires	plages et vasières	Évaluer/maintenir		Oui					

<sup>1</sup> « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.

<sup>2</sup> « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.

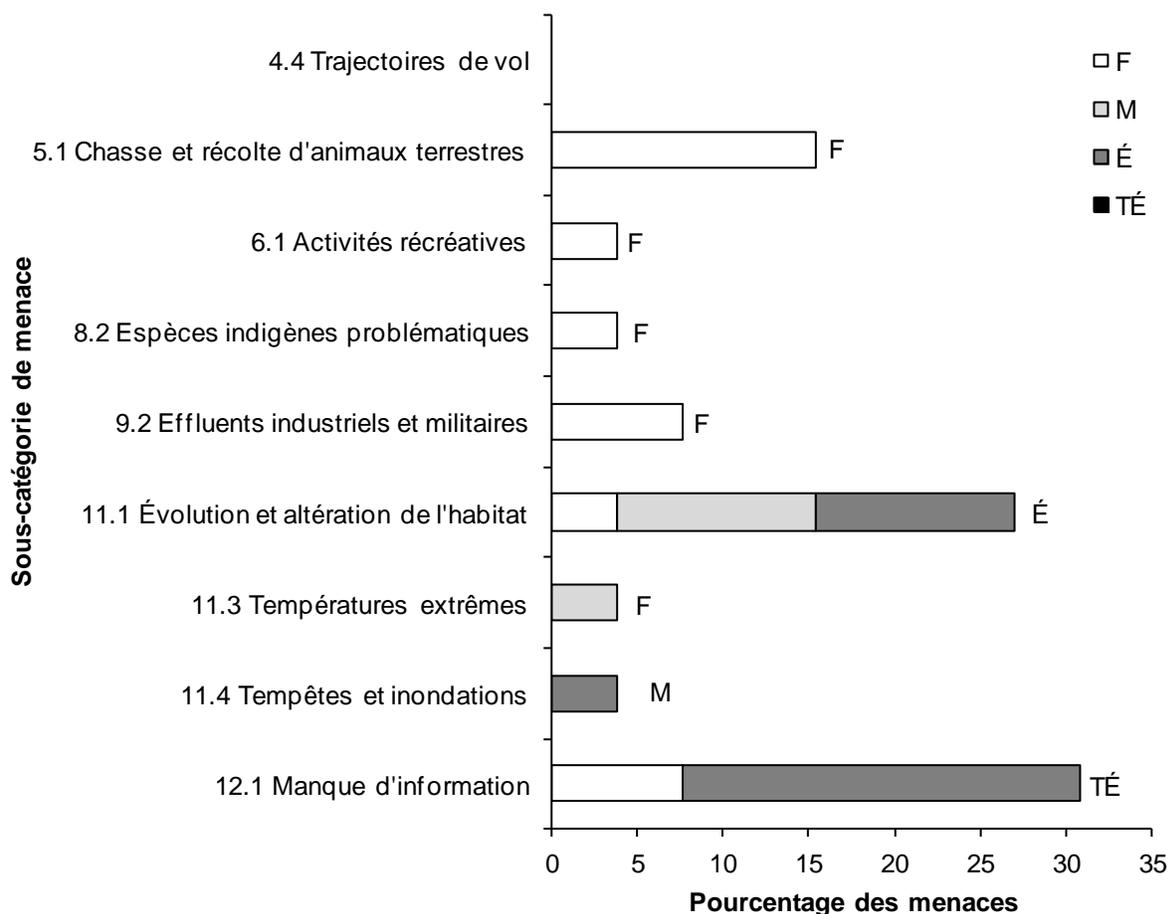
<sup>3</sup> « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.

<sup>4</sup> « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>5</sup> « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.

<sup>6</sup> « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 3 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

<sup>7</sup> « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.



**Figure 21. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) pour chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitats, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des amplitudes faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

**Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

## Section 3 : Autres problématiques

### *Problématiques généralisées*

Il se peut que certaines problématiques généralisées de conservation ne soient pas recensées dans la littérature comme étant des menaces importantes pour des populations d'espèces prioritaires données et, par conséquent, il se peut que ces menaces soient omises dans le processus d'évaluation des menaces. Cependant, ces problématiques, qu'elles soient ou non un facteur limitatif pour une espèce ou une population donnée, contribuent à la mortalité des oiseaux ou à la diminution de la fécondité de plusieurs espèces et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation. En général, ces problématiques transcendent les types d'habitats et sont considérées comme étant « généralisées ». En voici quelques exemples :

- Collisions avec des ouvrages artificiels (bâtiments, automobiles, tours et lignes de télécommunication ou d'électricité, etc.)
- Prédation par les chats domestiques
- Pollution, pesticides, déversements de pétrole
- Changements climatiques

Puisqu'ils ne cadrent pas dans la présentation standard utilisée dans les stratégies s'appliquant aux RCO, ces problématiques généralisées sont présentées séparément ici. Les estimations du taux de mortalité ci-jointes se fondent en grande partie sur des ébauches de rapport accessibles à l'interne à Environnement Canada au moment de la réalisation de la présente stratégie; ces chiffres pourraient changer une fois que les rapports auront fait l'objet d'un examen par les pairs et seront publiés. Une des références disponibles est Calvert et coll. (2013). Ces auteurs ont comparés et normalisés, parmi les secteurs, les taux de mortalité aviaires causés par les activités humaines.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les seules problématiques généralisées considérées comme des menaces pour les espèces d'oiseaux prioritaires étaient liées à la pollution (notamment les métaux toxiques et les métaux lourds) et aux changements climatiques. Cette situation est principalement due à l'emplacement éloigné de la région et au manque de présence humaine.

### **Pollution**

La pollution causée par les produits chimiques industriels, les pesticides et les métaux lourds peut avoir des effets à la fois directs et indirects sur la survie et la reproduction des oiseaux. Quelquefois, les effets de l'exposition aux polluants sont imprévus et n'entraînent pas de conséquences immédiates et mesurables sur les populations aviaires (Eeva et Lehikoinen, 2000; Franceschini et coll., 2008; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Mineau, 2010). Cependant, une exposition chronique peut mener à des déclinés marqués des populations aviaires, tels qu'en ont subis les faucons pèlerins de l'est du Canada avant l'interdiction du DDT. Voir le tableau 16 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

### *Produits chimiques toxiques et métaux lourds*

Les produits chimiques organiques toxiques et les métaux lourds libérés dans l'environnement peuvent également nuire aux populations aviaires. Bien que certaines substances chimiques industrielles comme les BPC soient réglementées, on s'inquiète des nouvelles substances chimiques telles que les ignifugeants (p. ex., PBDE) qui entrent dans la fabrication des ordinateurs, des pièces d'automobiles et des matériaux de rembourrage et dont on ignore en grande partie les effets sur les espèces sauvages (Environnement Canada, 2003). Les espèces nécrophages sont intoxiquées par la grenaille de plomb ou les fragments de balle enfouis dans les carcasses des animaux chassés, tandis que les huards et d'autres espèces aquatiques sont exposés au plomb des fusils de chasse, des pesées et des turlottes qu'ils ingèrent lorsqu'ils avalent de petits cailloux pour leur gésier ou qu'ils dévorent des poissons-appâts encore attachés à la ligne et à la pesée (Scheuhammer et Norris, 1996; Scheuhammer et coll., 2003). Dans certaines régions, l'empoisonnement par le plomb contenu dans les lests et les turlottes peut être responsable d'environ la moitié de la mortalité des plongeurs huards adultes dans leurs territoires de reproduction (Scheuhammer et Norris, 1996). Les oiseaux sont également vulnérables à la bioaccumulation d'autres métaux toxiques, comme le méthylmercure et le sélénium, lorsqu'ils consomment des proies qui ont été exposées à ces substances.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les réductions de la survie due aux effets toxiques létaux ou sublétaux provenant d'une contamination chimique telle que la bioaccumulation de mercure, de biphényles polychlorés et d'autres métaux lourds par la consommation de poissons et de proies contaminés ont été identifiées comme des menaces affectant le Plongeon catmarin et le Harelde kakawi dans les plans d'eau et les milieux humides, le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) dans les zones riveraines, et le Faucon gerfaut et le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (tableau A3). Voir le tableau 12 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Tableau 12. Objectifs et mesures de conservation associés à la mortalité aviaire causée par les contaminants dans RCO 3 T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
<b>Contaminants environnementaux</b>						
Mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec l'industrie et les décideurs pour réduire la quantité de métaux lourds et d'autres contaminants rejetés dans l'environnement	5.3 Normes et codes du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	Toutes les espèces Mais, mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes :  Faucon gerfaut Harelde kakawi Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> ) Plongeon catmarin

## Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont déjà mesurables dans de nombreux habitats aviaires et ont entraîné des déplacements d'aires de répartition et des changements dans les périodes de migration et de reproduction de certaines espèces (National Audubon Society, 2009; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Les changements climatiques toucheront l'avifaune de tous les habitats. Les espèces les plus vulnérables seront vraisemblablement celles qui dépendent des écosystèmes océaniques et celles qui fréquentent les habitats côtiers, insulaires, prairiaux, arctiques et alpins (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010). L'évolution du climat pourrait également faciliter la transmission de maladies, l'introduction de nouveaux prédateurs et l'invasion d'espèces non indigènes qui modifient la structure de l'habitat et la composition des communautés (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Faaborg et coll., 2010). Voir les tableaux 13 et 14, qui présentent un résumé des répercussions des changements climatiques et des objectifs de conservation.

Lors d'un exercice récent, on a utilisé la modélisation bioclimatique pour prédire les changements dans les aires de répartition des espèces aviaires, en se basant sur les changements climatiques prévus pour différentes périodes temporelles et selon différents scénarios d'émissions (Lawler et coll., inédit, Lawler *et coll.*, 2009). Dans les modèles bioclimatiques, on a recours à des associations statistiques entre l'aire de répartition actuelle d'une espèce et un ensemble de variables climatiques pour prédire les aires de répartition futures sous de nouvelles conditions climatiques. L'étude portait sur les espèces aviaires prioritaires que l'on trouve actuellement à l'intérieur des RCO au Canada. Les résultats indiquent que le changement des espèces aviaires au Canada sera le plus marqué dans les régions nordiques de conservation des oiseaux, en raison du déplacement continu des aires de répartition vers le nord dans les décennies à venir. Dans la RCO 3 T.-N.-L., le modèle prévoit un gain de 69 espèces et une perte de 4 espèces, pour un changement total (gains d'espèces + pertes d'espèces) de 170 %.

La RCO 3 T.-N.-L. connaît actuellement certains des changements climatiques les plus rapides et graves sur Terre en raison de son emplacement à des latitudes plus hautes, ce qui rend la région plus sensible aux changements climatiques. Dans la région de l'Arctique, on prévoit qu'il y aura une augmentation des précipitations, une diminution conséquente des glaciers, de la couverture de neige et de glace, des hivers plus courts et plus chauds et le dégel ou la déstabilisation du pergélisol permanent (p. ex. tundra) en raison de l'augmentation de la température annuelle moyenne (Lund University, 2011; Vasseur et Catto, 2008).

Dans l'Arctique, la couverture de neige et de glace pour les mois de mai et de juin a déjà diminué de près de 20 % et l'hiver a raccourci de presque deux semaines (Arctic Climate Impact Assessment, 2004). La fonte de la neige très réfléchissante et des surfaces couvertes de glace révèlent les surfaces terrestres et océaniques plus sombres, ce qui signifie que le rayonnement solaire est moins reflété dans l'atmosphère, ce qui, à son tour, aggrave le réchauffement de la planète (Arctic Climate Impact Assessment, 2004). La durée de l'hiver et la quantité de

couverture de neige continueront de diminuer et les glaciers de la région devraient perdre entre 10 et 30 % de leur masse totale (Lund University, 2011). Avec l'augmentation de la fonte des glaciers et des eaux de ruissellement, des quantités plus importantes d'eau douce se déversent dans l'océan, ce qui élève le niveau de la mer à l'échelle mondiale et ralentit possiblement la circulation océanique qui apporte la chaleur des tropiques aux pôles, touchant ainsi le climat mondial et régional (Arctic Climate Impact Assessment, 2004). L'érosion côtière importante représentera un problème croissant, car l'élévation du niveau de la mer et la réduction de la glace de mer permettent à de plus grosses vagues et ondes de tempête d'atteindre les côtes (Vasseur et Catto, 2008).

La température du pergélisol de la toundra de l'Arctique a augmenté d'un demi-degré à deux degrés au cours des dernières décennies (Lund University, 2011). Un dégel plus important du pergélisol devrait rejeter du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre, ce qui augmentera les températures de 3 à 7 degrés (Arctic Climate Impact Assessment, 2004; Lund University, 2011). La dégradation du pergélisol aura une incidence sur les écosystèmes naturels à cause de l'affaissement du sol, de l'assèchement des lacs, de la formation de milieux humides, de la fragilisation des côtes et du déracinement d'arbres dans les régions sensibles (Arctic Climate Impact Assessment, 2004).

La limite forestière dans cette région devrait également se déplacer vers le nord, les forêts remplaçant une fraction importante de la toundra existante, et, à son tour, la végétation de la toundra se repliera à des altitudes plus élevées dans des déserts polaires et sera interrompue dans sa progression par un manque de sols adéquats sur les roches exposées et les pics montagneux (Arctic Climate Impact Assessment, 2004). Cela pourrait apporter de nouvelles espèces dans la RCO 3 T.-N.-L., ce qui limiterait gravement certaines espèces actuellement présentes. Les effets des changements climatiques auront des conséquences pour les espèces migratrices qui dépendent des aires de reproduction et de recherche de nourriture dans la RCO 3 T.-N.-L. (Arctic Climate Impact Assessment, 2004).

Dans la RCO 3 T.-N.-L., 12 espèces d'oiseaux prioritaires sur 17 (71 %) sont touchées par les changements climatiques. Les menaces sont liées à la perte d'habitat, à sa dégradation ou à la réduction de la survie due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra, régimes hydrauliques modifiés), à la modification de la répartition de l'espèce, aux changements de réseaux trophiques et à la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. oviposition, migration). Les oiseaux peuvent aussi être exposés au stress thermique découlant des températures extrêmes et de la dégradation de l'habitat en raison de phénomènes météorologiques extrêmes tels que l'élévation du niveau de la mer et la gravité et la fréquence accrues des tempêtes.

Afin de maintenir des populations saines d'oiseaux dans le contexte des changements climatiques, il faut soigneusement planifier les mesures de conservation et les mettre en œuvre de façon telle à tempérer le plus possible les effets négatifs des changements climatiques pour la faune ailée (Faaborg et coll., 2010).

**Tableau 13 : Exemples des effets actuels et prévus des changements climatiques sur les populations d'oiseaux au Canada, et quelques espèces d'oiseaux touchées.**

**Nota :** La liste n'est pas complète; elle ne comprend que des exemples d'espèces pour lesquelles les effets des changements climatiques ont été suggérés et documentés.

Effets potentiels et avérés des changements climatiques	Exemples d'espèces touchées
Perte d'habitat résultant de changements à l'écosystème (p. ex. avancée de la ligne des arbres) Augmentation du nombre d'épisodes de mauvais temps	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), Plongeon huard, Plongeon catmarin  Traquet motteux, Bécasseau semipalmé
Déplacement des aires de répartition vers le nord et depuis les secteurs côtiers vers l'intérieur	Pluvier bronzé, Bécasseau minuscule
Le changement dans la température et les courants océaniques se répercutent sur la productivité et les réseaux trophiques marins.	Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> ), Harfang des neiges
Le dégel du pergélisol et une hausse de l'évaporation entraîneront des déplacements de végétation et la disparition de milieux humides dans les habitats arctiques.	Pluvier bronzé, Harelde kakawi, Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)

Tableau 14 : Objectifs et mesures de conservation proposés pour affronter les changements climatiques.

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Les changements climatiques touchent l'habitat et ont une incidence négative sur la survie et la productivité des oiseaux.	11.1 Évolution et altération de l'habitat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre  Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat des oiseaux	6.1 Appuyer les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre  6.2 Gérer en fonction de la résilience des habitats face aux changements climatiques	Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre  Gérer les habitats de façon telle à en accroître la résilience, pour permettre aux écosystèmes de perdurer malgré les perturbations et les conditions changeantes. Minimiser les stressors anthropiques (comme le développement ou la pollution) pour aider à maintenir la résilience.  Gérer les zones tampons et la matrice entre les aires protégées pour encourager les déplacements d'espèces sur l'ensemble du paysage  Gérer les écosystèmes de façon telle à maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en bonifiant l'habitat aviaire  Incorporer les déplacements d'habitats prévus aux plans d'aménagement des paysages (p. ex., lors de l'établissement des aires protégées, s'assurer de préserver des corridors nord-sud pour faciliter le déplacement vers le nord des aires de répartition des espèces aviaires)	5.2 Politiques et règlements  1.1 Protection de sites ou de zones  2.1 Gestion de sites ou de zones  5.2 Politiques et règlements	Pluvier bronzé (É) Bernache du Canada population de l'Atlantique Nord (M) Plongeon huard (M) Faucon gerfaut (F) Bécasseau minuscule (É) Harelde kakawi (É) Traquet motteux (M) Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> ) (M) Plongeon catmarin (M) Bécasseau semipalmé (É) Bruant des neiges (F) Harfang des neiges (É)
Les effets des changements climatiques sur les niveaux de population sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur les oiseaux et leurs habitats	7.5 Améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques	Déterminer quelles espèces sont les plus vulnérables aux changements climatiques.  Étudier les effets cumulatifs des changements climatiques.  Étudier les réponses comportementales aux changements climatiques (p. ex. déplacements de	8.1 Recherche	Pluvier bronzé (É) Bécasseau minuscule (É) Bécasseau semipalmé

Tableau 14 suite

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				<p>l'aire de répartition, modification des tendances démographiques, modification des périodes de reproduction et de migration) au moyen de recherches à long terme</p> <p>Continuer de surveiller les populations aviaires pour pouvoir déterminer les changements d'abondance et de répartition</p> <p>Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation</p>	8.2 Surveillance	

## ***Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations***

### **Surveillance des populations**

Pour la compilation des éléments 1 et 3 (Évaluation des espèces et Objectifs en matière de population), il est nécessaire de procéder à une estimation des tendances démographiques pour chaque espèce. Cependant, il y a de nombreuses espèces pour lesquelles nous sommes actuellement incapables d'attribuer une cote de tendance démographique (TD); on leur a généralement attribué l'objectif démographique « Évaluer/maintenir ». L'incapacité d'attribuer une cote TD peut résulter d'un manque de données de surveillance pour l'ensemble de la RCO, ou du fait que certaines espèces sont insuffisamment couvertes par les techniques courantes de surveillance. Pour pouvoir évaluer efficacement les espèces dont la conservation est jugée préoccupante, et surveiller l'évolution future de la situation des espèces qui n'est pas encore préoccupante, nous devons procéder à une surveillance plus exhaustive qui nous permettra de faire une estimation des tendances démographiques pour toutes les espèces aviaires du Canada. Cependant, il faut comprendre que les tendances démographiques de certaines espèces sont plus faciles à dégager à des échelles plus grandes ou plus petites que la RCO, et que le manque de données sur les tendances de ces espèces à l'échelle de la RCO ne devrait pas empêcher de prendre des mesures de conservation les concernant.

Le manque de renseignements sur la situation de la population est perçu comme une préoccupation importante en matière de conservation pour 10 des 17 espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. Le tableau 15 présente une liste de recommandations visant à combler les lacunes en matière de connaissances afin de permettre des estimations fiables des tendances démographiques pour ces espèces et d'étudier les facteurs qui sont à l'origine des déclin de population.

Un examen des programmes de surveillance aviaire mené récemment par Environnement Canada (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012) a produit les recommandations suivantes pour chacun des quatre principaux groupes d'espèces :

#### **Oiseaux terrestres**

- évaluer la capacité de surveiller les migrations et d'effectuer des relevés par listes de contrôle pour contribuer à répondre aux besoins d'Environnement Canada en matière de surveillance;
- évaluer la faisabilité d'améliorer la surveillance des populations dans le but de mieux comprendre les causes des changements démographiques et évaluer le rapport coût-efficacité de cette mesure.

#### **Oiseaux de rivage**

- achever la première vague des relevés d'oiseaux de rivage nicheurs dans le cadre du programme PRISM dans l'Arctique afin de recueillir des estimations fiables des populations et des données de base sur leur répartition dans l'Arctique;

- mettre au point des méthodes d'échantillonnage plus fiables pour le décompte des oiseaux de rivage en migration afin de régler les problèmes de biais;

#### Oiseaux aquatiques

- évaluer d'autres stratégies pour combler le manque de couverture des oiseaux aquatiques coloniaux et des oiseaux des marais;
- tenir compte à la fois des coûts et de la réduction possible des risques;
- réaliser les projets pilotes nécessaires pour évaluer les options.

#### Sauvagine

- mettre au point des stratégies pour réduire les dépenses dans les relevés des espèces de sauvagine nicheuses des Prairies et de l'Est, tout en maintenant une précision acceptable dans l'estimation des populations;
- examiner les besoins en information et les dépenses relatifs aux programmes de baguage des canards;

Environnement Canada a l'intention de mener des discussions supplémentaires avec d'autres représentants du gouvernement et les principaux partenaires de la conservation des oiseaux et de leurs habitats au sujet des priorités et des besoins en matière de surveillance des populations d'oiseaux non seulement pour la RCO 3 T.-N.-L., mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires que l'on trouve dans la région de l'Atlantique.

**Tableau 15. Objectifs de surveillance potentiels pour les espèces d'oiseaux prioritaires pour lesquelles il n'y a actuellement pas suffisamment de données pour estimer avec fiabilité leurs tendances démographiques à l'échelle de la RCO 3 T.-N.-L.**

Objectif	Espèces prioritaires touchées
Augmenter et améliorer la surveillance grâce à des relevés appropriés afin de déterminer les tendances démographiques des espèces prioritaires.	Pluvier bronzé, Plongeon huard, Grive à joues grises, Bécasseau minuscule, Harelde kakawi, Traquet motteux, Plongeon catmarin, Bécasseau semipalmé, Hibou des marais

## Recherche

Cette section vise à circonscrire les principaux domaines où le manque d'information a entravé la capacité de comprendre les besoins en matière de conservation et de formuler des recommandations sur les mesures de conservation à prendre. Les objectifs de recherche présentés dans le tableau 16 portent sur la situation dans son ensemble, sans nécessairement préciser l'échéancier des études nécessaires pour déterminer les besoins des espèces individuelles (tableau 16). La réalisation de projets de recherches nous permettra de bonifier les versions futures des stratégies RCO, de focaliser les futurs efforts de mise en œuvre et de concevoir de nouveaux outils de conservation.

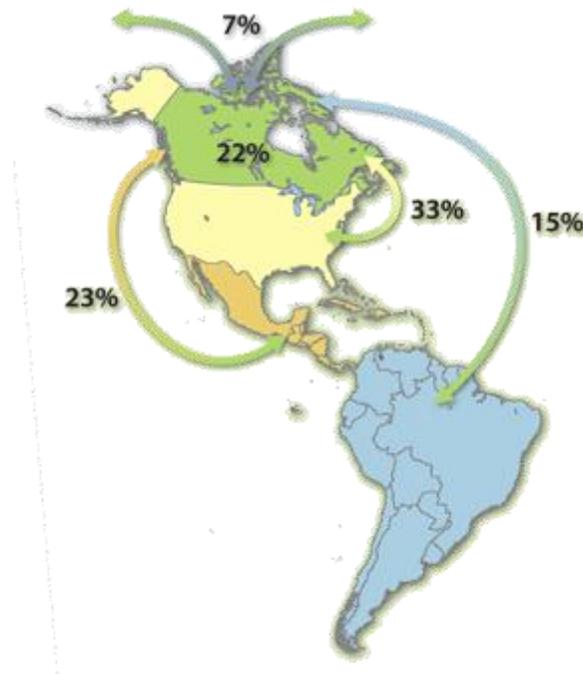
Le tableau 16 présente une liste préliminaire des besoins en matière de recherche pour la RCO 3 T.-N.-L. et sera utilisée comme point de départ pour les discussions supplémentaires à venir avec d'autres représentants du gouvernement, les principaux acteurs de conservation des oiseaux et de leur habitat et des scientifiques au sujet des besoins et des priorités en matière de recherche, non seulement pour la RCO 3 T.-N.-L., mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

**Tableau 16 : Objectifs généraux de recherche dans la RCO 3 T.-N.-L.**

Objectif	Espèces prioritaires touchées
Cartographier les changements de couverture terrestre qui sont survenus entre les périodes de référence établies dans le cadre des plans des RCO et aujourd'hui afin d'évaluer les transitions d'habitat pouvant découler des changements climatiques et comment ces transitions touchent les espèces prioritaires.	Pluvier bronzé, Bécasseau minuscule, Bécasseau semipalmé
Cartographier les changements de couverture terrestre qui sont survenus entre les périodes de référence établies dans le cadre des plans des RCO et aujourd'hui afin d'établir une corrélation entre les changements de l'utilisation des terres et les changements de population des espèces.	Buse pattue

### **Menaces à l'extérieur du Canada**

Plusieurs d'espèces aviaires observées au Canada passent une partie significative de leur cycle de vie en dehors du pays (figure 22). Ces espèces font face à différentes menaces lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada. D'ailleurs, les menaces affectant certaines espèces migratrices peuvent être plus graves en dehors de la saison de reproduction (Calvert et coll., 2009). Sur les 17 espèces prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L., 2 (12 %) sont des espèces migratrices et passent une partie de leur cycle annuel — la moitié de l'année sinon plus — hors du Canada.



**Figure 22. Pourcentage des oiseaux nicheurs canadiens qui migrent à l'extérieur du Canada durant une partie de leur cycle de vie (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord 2012).**

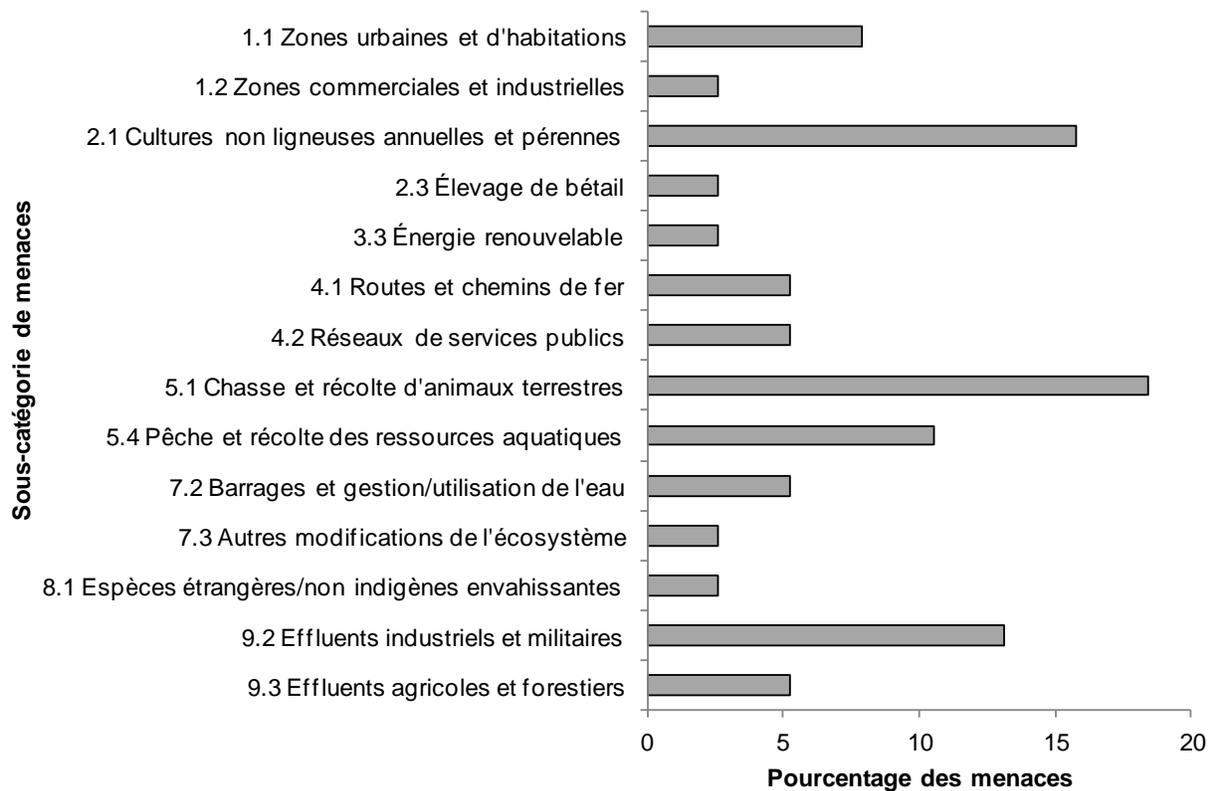
Comme pour l'évaluation des menaces affectant les espèces prioritaires en sol canadien, nous avons recensé la documentation pour dégager les menaces qui planent sur les espèces prioritaires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du Canada. Le manque de données a été un problème constant dans cet exercice. On en sait peu sur les menaces auxquelles font face bien des espèces durant la migration ou lorsqu'elles vivent dans leur aire d'hivernage. D'ailleurs, les quartiers d'hiver et l'utilisation des habitats de certaines espèces sont peu connus, si tant est qu'ils le soient. De même, peu d'information permet d'associer des aires d'hivernage données à des populations nicheuses particulières, ce qui rend difficile la corrélation entre les déclin de populations nicheuses et des problèmes qui pourraient se poser dans les quartiers d'hiver. De plus, les données existantes sur les espèces migratrices hivernantes sont largement influencées par le travail effectué aux États-Unis, et peu d'études proviennent du Mexique, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Bien que plusieurs des menaces relevées aux États-Unis

puissent vraisemblablement toucher les espèces dans toute leur aire de répartition, des problèmes particuliers pouvant se poser hors des États-Unis ont peut-être été négligés. L'absence de menaces dans une région peut indiquer que les recherches nécessaires n'ont pas encore été menées (ou n'ont pas été publiées en anglais). Étant donné le peu d'information existant sur la répartition des oiseaux en dehors de la saison de reproduction, nous n'avons pas pu évaluer l'ampleur ni la gravité des menaces qui affectent les espèces prioritaires lorsqu'elles sont hors du Canada.

Malgré cela, certains renseignements sont disponibles pour informer le travail de conservation à l'extérieur du Canada (figure 23). Les espèces prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. sont exposées à la perte ou à la dégradation d'habitats de migration et d'hivernage clés. Les principales causes de la perte et de la dégradation de l'habitat sont l'aménagement résidentiel (1.1 Zones urbaines et d'habitations); l'aménagement des pâturages et des milieux humides à des fins agricoles (2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes).

La menace liée à la perte et à la dégradation des haltes migratoires ou de l'habitat d'hivernage est plus importante pour les espèces qui ont des aires d'hivernage relativement petites et concentrées. D'autres espèces, comme le Bécasseau semipalmé, sont particulièrement vulnérables puisqu'un grand nombre d'individus de l'espèce se concentrent dans seulement quelques sites clés de halte migratoire; la dégradation ou la perte de ces sites pourrait avoir des effets dévastateurs sur l'espèce.

En plus de la perte d'habitat, d'autres sources importantes de mortalité pour les espèces prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. hors du Canada sont liées aux activités de chasse légale et illégale et à l'empoisonnement dû aux grenailles de plomb (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres) et aux répercussions de la pêche et récolte des ressources aquatiques (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques); ces sources comprennent les prises accessoires des pêches et la perturbation due aux activités aquacoles. D'autres menaces importantes auxquelles sont confrontés les oiseaux prioritaires sont les répercussions létales et sublétales de l'exposition aux contaminants industriels et agricoles (9.2 Effluents industriels et militaires et 9.3 Effluents agricoles et forestiers). La pollution par les hydrocarbures, les métaux lourds et les pesticides sont à l'origine de la mortalité pendant la migration et sur les aires d'hivernage directement par empoisonnement ou indirectement par la diminution des proies.



**Figure 23. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans la RCO 3 T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada**

**Nota :** L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

## Prochaines étapes

Les buts premiers des stratégies s'appliquant aux RCO sont de présenter les priorités d'Environnement Canada en ce qui concerne la conservation des oiseaux migrateurs et de livrer un aperçu complet des besoins en matière de conservation des populations aviaires aux praticiens, qui pourront ainsi entreprendre des activités pour promouvoir la conservation des oiseaux au Canada et dans le monde. Les utilisateurs de tous les paliers de gouvernement, les collectivités autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et les citoyens pourront bénéficier de cette information. Les stratégies s'appliquant aux RCO peuvent servir à différentes fins, selon les besoins de l'utilisateur, qui pourra privilégier un ou plusieurs éléments des stratégies pour orienter ses projets de conservation.

Les stratégies s'appliquant aux RCO seront mises à jour périodiquement. Les erreurs, les omissions et des sources d'information complémentaires peuvent être indiquées en tout temps à [Environnement Canada](#), qui en tiendra compte dans les versions ultérieures.

## Références

- Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis. State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.
- Andres, B.A., P.A. Smith, C.L. Gratto-Trevor, et R.I.G. Morrison. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Document inédit.
- Arctic Climate Impact Assessment. 2004. Impacts of a Warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment. Cambridge University Press.
- Calvert, A.M., C.A. Bishop, R.D. Elliot, E.A. Krebs, T.M. Kydd, C.S. Machtans, et G.J. Robertson. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Écologie et conservation des oiseaux*. Sous presse.
- Calvert, A.M., S.J. Walde, et P.D. Taylor. 2009. Non-breeding drivers of population dynamics in seasonal migrants: conservation parallels across taxa. *Écologie et conservation des oiseaux* 4(2): 5. Accès : [www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/](http://www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/)
- Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. 2012. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada – rapport final. Ottawa (Ont.) : Environnement Canada. xiv + 209 p. + 3 annexes.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : [www.ccea.org/fr\\_carts.html](http://www.ccea.org/fr_carts.html)
- COSEWIC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : [www.cosewic.gc.ca](http://www.cosewic.gc.ca) [consulté en février 2013].
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson, et I. Davidson. 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. Accès : [publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf)
- Eeva, T. et E. Lehikoinen. 2000. Recovery of breeding success in wild birds. *Nature* 403: 851-852.
- Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador> [consulté en mars 2013].
- Environnement Canada. 2013. Bird Conservation Strategy for Bird Conservation Region 7 and Marine Biogeographic Unit 10 in Newfoundland & Labrador: Taiga Shield and Hudson Plains, and Newfoundland-Labrador Shelves. Sackville (N.-B.) : Service canadien de la faune. Sous presse.
- Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : [www.bsc-eoc.org/international/bcrCanada.html](http://www.bsc-eoc.org/international/bcrCanada.html) [consulté en février 2013].
- Environnement Canada. 2003. Fiche d'information sur les Grands Lacs. Effets sur la santé des poissons et de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. ISBN 0-662-88922-3. Accès : [publications.gc.ca/collections/Collection/En40-222-14-2003F.pdf](http://publications.gc.ca/collections/Collection/En40-222-14-2003F.pdf)
- Faaborg, J., R.T. Holmes, A.D. Anders, K.L. Bildstein, K.M. Dugger, S.A. Gauthreaux, P. Heglund, K.A. Hobson, A.E. Jahn, D.H. Johnson *et al.* 2010. Conserving migratory land birds in the New World: Do we know enough? *Ecological Applications* 20(2): 398-418.
- Franceschini, M.D., C.M. Custer, T.W. Custer, J.M. Reed, et L.M. Romero. 2008. Corticosterone stress response in tree swallows nesting near polychlorinated biphenyl- and dioxin-contaminated rivers. *Environmental Toxicology and Chemistry* 27: 2326-2331.
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord [ICOAN]. 2013. Région de conservation des oiseaux 3 – Plaines et montagnes de l'Arctique. Accès : <http://www.nabci.net/International/Francais/bcr3.html> [consulté en février 2013].

- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). 2012. État des populations d'oiseaux du Canada, 2012. Ottawa (Ont.), Canada : Environnement Canada. 35 p.
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs, et A.F. Camfield. 2012. A Manual for Completing All-bird Conservation Plans in Canada. Version d'avril 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.)
- Lawler, J.J., S.L. Shafer, D. White, P. Kareiva, E.P. Maurer, A.R. Blaustein, et P.J. Bartlein. 2009. Projected climate-induced faunal change in the western hemisphere. *Ecology* 90:588-597.
- Lawler, J.L., J.-F. Gobeil, A. Baril, K. Lindsay, A. Fenech, et N. Comer. 2010. Potential Range Shifts of Bird Species in Canadian Bird Conservation Regions Under Climate Change. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Rapport technique inédit.
- Lund University. 2011. Effects of Climate Change in Arctic More Extensive Than Expected, Report Finds. ScienceDaily, 4 May. Accès : [www.sciencedaily.com/releases/2011/05/110504084032.htm](http://www.sciencedaily.com/releases/2011/05/110504084032.htm) [consulté en mars 2013].
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot, et G. Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Mineau, P. 2010. Avian mortality from pesticides used in agriculture in Canada. Direction des sciences de la faune et du paysage. Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie. Rapport inédit.
- National Audubon Society. 2009. Birds and climate change – ecological disruption in motion. 15 p. Accès : [birds.audubon.org/sites/default/files/documents/birds\\_and\\_climate\\_report.pdf](http://birds.audubon.org/sites/default/files/documents/birds_and_climate_report.pdf)
- Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation. 2013. Birds. Accès : [www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html](http://www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html) [consulté en février 2013].
- Newfoundland and Labrador Statistics Agency. 2013. Population and Demographic: Population - Census Division and St. John's CMA, 1996-2012. Accès : [www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population](http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population) [consulté en février 2013].
- North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010. The State of the Birds 2010 Report on Climate Change, United States of America. U.S. Department of the Interior: Washington, DC.
- North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009. The State of the Birds, United States of America, 2009. U.S. Department of Interior: Washington, DC. 36 p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONU-FAO). 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : [www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm](http://www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm)
- Plan conjoint des habitats de l'Est [PCHE]. 2010. Eastern Habitat Joint Venture Implementation Plan 2007-2012. 28 p.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité responsable. 2004. North American Waterfowl Management Plan 2004. Implementation Framework: Strengthening the Biological Foundation. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 106 p. Accès : [www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf](http://www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf)
- Registre public des espèces en péril. 2012. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : [www.sararegistry.gc.ca/species/schedules\\_f.cfm?id=1](http://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1) [consulté en février 2013].
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias *et al.* 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- Salafsky, N., D. Salzer, A.J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S.H.M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L.L. Master, S. O'Connor *et al.* 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4): 897-911.

Scheuhammer, A.M., S.L. Money, D.A. Kirk, et G. Donaldson. 2003. Les pesées et les turlottes de plomb au Canada : Examen de leur utilisation et de leurs effets toxiques sur les espèces sauvages. Publication hors série numéro 108, Service canadien de la faune, Environnement Canada.

Scheuhammer, A.M., et S.L. Norris. 1996. The ecotoxicology of lead shot and lead fishing weights. *Ecotoxicology* 5: 279-295.

Vasseur, L. et N. Catto. 2008. Canada atlantique. *Dans*: Lemmen, D.S., F.J. Warren, J. Lacroix, et E. Bush. (éd.) *Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007*. Ottawa (Ont.) : Gouvernement du Canada. p. 119-170.

## Annexe 1

### Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 3 T.-N.-L.

Tableau A1. Liste des espèces dans la RCO 3 T.-N.-L. (en précisant s'il s'agit d'une espèce nicheuse, migratrice, hivernante ou saisonnière) et de leur statut prioritaire.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	Oiseaux aquatiques	Oui	Oui	Oui		
<i>Larus glaucoides</i>	Goéland arctique	Iceland Gull	Oiseaux aquatiques		Oui	OUI		
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Herring Gull	Oiseaux aquatiques	Oui	Oui	Oui		
<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre	Glaucous Gull	Oiseaux aquatiques		Oui	OUI		
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Lesser Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques		Oui	OUI		
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	Great Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques	Oui	Oui	Oui		
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite	Parasitic Jaeger	Oiseaux aquatiques	Oui				
<i>Chroicocephalus philadelphia</i>	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	Oiseaux aquatiques		Oui	Oui		
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Red-throated Loon	Oiseaux aquatiques	Oui				Oui
<i>Gavia immer</i>	Plongeon huard	Common Loon	Oiseaux aquatiques	Oui				Oui
<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau à croupion blanc	White-rumped Sandpiper	Oiseaux de rivage		Oui			
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	Oiseaux de rivage		Oui			
<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	Oiseaux de rivage	Oui				Oui
<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé	Semipalmated Sandpiper	Oiseaux de rivage	Oui				Oui
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Dunlin	Oiseaux de rivage		Oui			
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	Purple Sandpiper	Oiseaux de rivage		Oui			
<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	Red-necked Phalarope	Oiseaux de rivage	Oui				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Black-bellied Plover	Oiseaux de rivage		Oui			
<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier bronzé	American Golden-Plover	Oiseaux de rivage		Oui			Oui
<i>Charadrius semipalmatus</i>	Pluvier semipalmé	Semipalmated Plover	Oiseaux de rivage	Oui				
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Golden Eagle	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette hausse-col	Horned Lark	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Bruant à couronne blanche	White-crowned Sparrow	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Passerculus sandwichensis</i>	Bruant des prés	Savannah Sparrow	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Spizella arborea</i>	Bruant hudsonien	American Tree Sparrow	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	Rough-legged Hawk	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins	Pine Grosbeak	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	Gyrfalcon	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Peregrine Falcon ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Common Raven	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		
<i>Catharus minimus</i>	Grive à joues grises	Gray-cheeked Thrush	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges	Snowy Owl	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		Oui
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Short-eared Owl	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Lagopus muta</i>	Lagopède alpin	Rock Ptarmigan	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui		
<i>Lagopus lagopus</i>	Lagopède des saules	Willow Ptarmigan	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		
<i>Turdus migratorius</i>	Merle d'Amérique	American Robin	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Perisoreus canadensis</i>	Mésangeai du Canada	Gray Jay	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		
<i>Cardellina pusilla</i>	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Setophaga striata</i>	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Northern Shrike	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Anthus rubescens</i>	Pipit d'Amérique	American Pipit	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Plectrophane des neiges	Snow Bunting	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Calcarius lapponicus</i>	Plectrophane lapon	Lapland Longspur	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Regulus calendula</i>	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	Oui				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnaire	Prioritaire
<i>Acanthis hornemanni</i>	Sizerin blanchâtre	Hoary Redpoll	Oiseaux terrestres		Oui			
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	Common Redpoll	Oiseaux terrestres	Oui				
<i>Falcipectens canadensis</i>	Tétras du Canada	Spruce Grouse	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Northern Wheatear	Oiseaux terrestres	Oui				Oui
<i>Histrionicus histrionicus</i>	Arlequin plongeur (de l'Est)	Harlequin Duck (Eastern)	Sauvagine	Oui				Oui
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	Canada Goose	Sauvagine	Oui				
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada (Atlantique Nord)	Canada Goose (North Atlantic)	Sauvagine	Oui				Oui
<i>Anas rubripes</i>	Canard noir	American Black Duck	Sauvagine		Oui			
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Northern Pintail	Sauvagine		Oui			
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	Greater Scaup	Sauvagine	Oui	Oui			
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande (de l'Est) <sup>1</sup>	Barrow's Goldeneye (Eastern)	Sauvagine					
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde kakawi	Long-tailed Duck	Sauvagine	Oui	Oui			Oui
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	Red-breasted Merganser	Sauvagine	Oui				

<sup>1</sup> Il manquait des preuves en 2009 quant à la présence de cette espèce dans la région de conservation des oiseaux 3; cependant, en 2012, de nouvelles données laissent entendre la présence possible de l'espèce dans les plans d'eau intérieurs.

### Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associées à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 3 T.-N.-L.

Tableau A2 : Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associées à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 3 T.-N.-L. Pour les espèces prioritaires se trouvant en-dessous de la marée haute et dans les eaux marines, veuillez consulter l'UBM 10 de la stratégie de la RCO 7 T.-N.-L. (Environnement Canada, 2013).

Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Zones dénudées	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau, neige et glace	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)
<b>Nombre total d'espèces prioritaires dans chaque catégorie d'habitat</b>		<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques				Oui		Oui	
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques						Oui	Oui
Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage		Oui		Oui	OUI		Oui
Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Oui			Oui	Oui		Oui
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Oui						Oui
Aigle royal	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		Oui		
Bruant des neiges	Oiseaux terrestres		Oui	Oui				Oui
Buse pattue	Oiseaux terrestres	Oui				Oui		
Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	Oui		Oui		Oui		Oui
Faucon pèlerin ( <i>anatum/tundrius</i> )	Oiseaux terrestres	Oui	Oui			Oui		Oui
Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Oui						
Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Oui			Oui	Oui		
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Oui			Oui			Oui
Traquet motteux	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui				
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine						Oui	Oui
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Oui			Oui		Oui	Oui
Harelde kakawi	Sauvagine				Oui		Oui	

### Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 3 T.-N.-L.

Tableau A3 : Liste de toutes les menaces régionales (avec une cote pour chaque sous-menace) regroupées par sous-catégories de menaces (les sous-catégories sont numérotées selon Salafsky et coll., Carte des habitats riverains de la RCO 3 T.-N.-L. La mention « Oui » signifie que la menace a été associée à la catégorie d'habitat précise. Une cote générale est également attribuée à chaque sous-menace pour chaque habitat : F, Faible; M, Moyenne; É, Élevée.

Menaces régionales	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Zones dénudées	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau, neige et glace	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)
4.4 Trajectoires de vol	F			F	F		
Mortalité découlant de collisions avec des aéronefs	Oui			Oui	Oui		
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	F	F	F	F	F	F	F
Chasse légale	Oui			Oui		Oui	Oui
Braconnage (p. ex. œufs, oisillons) et prises accessoires par les chasseurs ou les trappeurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6.1 Activités récréatives	F		F		F		F
Diminution de la fécondité due à la perturbation humaine découlant des activités récréatives (p. ex., grimpeurs, campeurs)	Oui		Oui		Oui		
Dégradation de l'habitat due à la perturbation découlant des activités récréatives humaines ou de l'aménagement dans les sites de mue.							OUI
8.2 Espèces indigènes problématiques	F			F		F	F
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec d'autres oies qui broutent pour les sites de nidification	Oui			Oui		Oui	Oui
9.2 Effluents industriels et militaires				F	F	F	F
Réduction de la survie due à la contamination par les métaux lourds (p. ex., mercure, biphényles polychlorés)				Oui	Oui	Oui	Oui
11.1 Évolution et altération de l'habitat	É	M	F	É	É	M	É

Tableau A3 (suite)

Menaces régionales	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Zones dénudées	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau, neige et glace	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)
Perte de l'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra) en raison des changements climatiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Réduction de la survie due aux changements des réseaux trophiques découlant des changements climatiques	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui
Dégradation de l'habitat due à la modification des indices saisonniers (p. ex. migration, oviposition) découlant des changements climatiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
<b>11.3 Températures extrêmes</b>	<b>M</b>	<b>F</b>	<b>M</b>		<b>F</b>		<b>F</b>
Dégradation de l'habitat due aux températures extrêmes	Oui	Oui	Oui				
Réduction de la survie due au stress thermique	Oui		Oui		Oui		Oui
<b>11.4 Tempêtes et inondations</b>	<b>F</b>	<b>F</b>	<b>F</b>				<b>M</b>
Dégradation de l'habitat due aux phénomènes météorologiques extrêmes	Oui	Oui	Oui				Oui
<b>12.1 Manque d'information</b>	<b>TÉ</b>	<b>É</b>	<b>M</b>	<b>É</b>	<b>É</b>	<b>M</b>	<b>TÉ</b>
Manque d'information général	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui
Manque de renseignements fiables sur les tendances des populations	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
Manque de connaissances sur les répercussions des changements sur l'utilisation des terres	Oui				Oui		
Manque de connaissances sur les répercussions des changements climatiques sur les habitats	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui

## Annexe 2

### ***Méthodologie générale de compilation des six éléments standard***

Selon la norme nationale, chaque stratégie doit comporter six éléments. Un manuel exhaustif (Kennedy et coll., 2012) présente les méthodes et la démarche à suivre pour mener à bien chaque élément. Ces six éléments offrent un moyen objectif de cheminer vers la mise en place d'initiatives de conservation multi-espèces qui ciblent les espèces et les enjeux les plus prioritaires. Voici ces six éléments :

- 1) désigner les espèces prioritaires – axer les efforts de conservation sur les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces le plus représentatives de la région
- 2) déterminer les espèces prioritaires à chaque catégorie d'habitats – un outil pour désigner les habitats d'intérêt pour la conservation et un moyen d'organiser et de présenter l'information
- 3) fixer des objectifs de population pour les espèces prioritaires – une évaluation de la situation démographique actuelle par rapport à la situation souhaitée, et un moyen de mesurer le succès des mesures de conservation
- 4) évaluer et classer les menaces – déterminer l'importance relative des problèmes touchant les populations d'espèces prioritaires, dans l'aire de planification et hors du Canada (c.-à-d. tout au long de leur cycle de vie)
- 5) fixer les objectifs de conservation – définir les objectifs de conservation généraux en réponse aux menaces recensées et aux besoins en matière d'information; également un moyen de mesurer les réalisations
- 6) proposer des mesures – formuler des stratégies à suivre pour amorcer des mesures de conservation sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation.

Les quatre premiers éléments s'appliquent aux différentes espèces prioritaires; ensemble, ils donnent une évaluation de la situation des espèces prioritaires et des menaces qui leur affectent. Les deux derniers éléments intègrent l'information recueillie au sujet de toutes les espèces pour présenter une vision de la mise en œuvre des mesures de conservation, tant au Canada que dans les pays fréquentés par les espèces prioritaires en cours de migration et hors de la saison de reproduction.

#### **Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires**

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région. Cette approche (par espèce prioritaire) permet d'axer les efforts de gestion et de concentrer les ressources limitées dont nous disposons sur les espèces dont la conservation, l'intérêt écologique ou les besoins en matière de gestion sont jugés importants. Les processus d'évaluation des espèces sont dérivés de protocoles d'évaluation standard mis au point par les quatre grandes initiatives de conservation des oiseaux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Partenaires d'envol (oiseaux terrestres), Envolees d'oiseaux aquatiques (oiseaux aquatiques), Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (oiseaux de rivage), Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (sauvagine)

Le processus d'évaluation des espèces applique des ensembles de règles quantitatives à des données biologiques au regard de facteurs comme :

- la taille de la population;
- la répartition des populations nicheuses et non nicheuses;
- les tendances démographiques;
- les menaces pour les populations nicheuses et non nicheuses;
- la densité et l'abondance régionales.

L'évaluation est appliquée aux différentes espèces aviaires et classe chaque espèce en fonction de sa vulnérabilité biologique et de l'état de ses populations. Les évaluations peuvent servir à assigner des besoins de conservation à l'échelle de la sous-région (p. ex. section provinciale d'une RCO), de la région (RCO) ou du continent.

## **Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires**

Le fait de déterminer les besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au cours et hors de la saison de reproduction permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Dans la majorité des cas, toutes les associations d'habitats recensées dans les études scientifiques sont énumérées, pour chaque espèce. Les associations d'habitats ne précisent pas l'utilisation relative, les cotes ou classements d'adéquation, ni s'il y a choix ou évitement par les espèces; l'ajout de ces éléments pourrait s'avérer utile.

Pour établir un lien avec les autres régimes nationaux et internationaux de classification du territoire et englober tout l'éventail des types d'habitats au Canada, les catégories d'habitats pour toutes les espèces prioritaires sont basées, à l'échelle la plus grande, sur l'approche hiérarchique du Système de classification de l'occupation des sols (SCOS), système international élaboré par l'ONU-FAO (2000). On a apporté certaines modifications à la liste du SCOS pour tenir compte des types d'habitats importants pour les oiseaux, mais non inclus dans la classification (p. ex. habitats marins). Souvent, des espèces sont classées dans plus d'une de ces grandes catégories d'habitats. Pour préserver le lien avec les données spatiales régionales (p. ex. les inventaires forestiers provinciaux) ou pour regrouper les espèces dans des catégories d'habitats pertinentes à l'échelle régionale, certaines stratégies distinguent des catégories d'habitats plus précises. On a alors, dans la mesure du possible, saisi les attributs de ces habitats à plus petite échelle et le contexte du paysage environnant, pour mieux orienter l'élaboration d'objectifs précis et de mesures de conservation particulières.

### **Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires**

Un des éléments essentiels à une planification efficace de la conservation consiste à définir des objectifs clairs pouvant être mesurés et évalués. Les stratégies de conservation des oiseaux établissent des objectifs fondés sur les principes de conservation des initiatives nationales et continentales de conservation des oiseaux, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), qui visent à préserver la répartition, la diversité et l'abondance des oiseaux sur tout leur habitat historique. Les jalons de référence ayant servi à fixer les objectifs de population utilisés dans cet exercice de planification (c'est-à-dire les populations qui existaient vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, et dans les années 1990 pour la sauvagine de l'est) reflètent les niveaux démographiques enregistrés avant que ne se produisent les déclinés généralisés. La plupart des quatre initiatives de conservation des oiseaux découlant de l'ICOAN ont adopté les mêmes références à l'échelle continentale et nationale (pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres; les stratégies nationales et continentales de conservation des oiseaux aquatiques n'ont pas encore fixé d'objectifs démographiques). Certaines régions participant aux efforts de planification actuels ont ajusté leurs références en réponse à l'amorce d'une surveillance systématique. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques. Le progrès effectué vers l'atteinte des objectifs de population sera régulièrement évalué dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Les objectifs de population pour tous les groupes d'oiseaux reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. Si la tendance démographique d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » la population, en établissant un objectif de surveillance. Les espèces de sauvagine récoltées et de nombreuses espèces « d'intendance » qui sont déjà aux niveaux démographiques souhaités se voient alors attribuer un objectif de « maintien ». Pour toute espèce visée par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou par une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux doivent respecter les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement et les stratégies de gestion établis. En l'absence de documents de rétablissement, on fixe les objectifs en appliquant la méthode déjà utilisée pour les autres espèces du même groupe d'oiseaux. Une fois établis, les objectifs de rétablissement viennent remplacer les objectifs provisoires.

### **Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires**

Chez les oiseaux, les tendances démographiques sont déterminées par des facteurs qui influencent la reproduction ou la survie aux divers stades de leur cycle annuel. Les menaces à la survie comprennent, par exemple, une disponibilité moindre de la nourriture aux aires de repos migratoires ou l'exposition à des composés toxiques. Les menaces susceptibles de diminuer le succès de la reproduction incluent, par exemple, un taux élevé de prédation des nids ou des habitats de reproduction de moins bonne qualité ou en moins grande quantité.

L'exercice d'évaluation des menaces comprenait trois étapes principales :

1. analyse documentaire visant à détailler les menaces antérieures, actuelles et futures pour chaque espèce prioritaire et classification des menaces au moyen d'un système de classification normalisé (Salafsky et coll., 2008);
2. classement de l'ampleur des menaces pour les espèces prioritaires au moyen d'un protocole normalisé (Kennedy et coll., 2012);
3. préparation d'un ensemble de profils de menaces pour la sous-région de la RCO pour les grandes catégories d'habitats.

Chaque menace a été catégorisée au moyen du système de classification normalisé de l'UICN-CMP (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des espèces pour lesquelles l'information est manquante. L'évaluation des menaces inclut uniquement les menaces découlant de l'activité humaine, parce que les menaces de ce type peuvent être atténuées. Les processus naturels qui empêchent les populations de dépasser un niveau donné ont été pris en compte puis consignés, mais aucune mesure n'a été établie outre la recherche et la surveillance. Pour catégoriser les menaces, on en a évalué la portée (proportion de la distribution de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et la gravité (impact relatif de la menace sur la viabilité des populations de l'espèce). Les cotes relatives à la portée et à la gravité ont été combinées pour établir l'ampleur de la menace : faible, moyenne, élevée ou très élevée. Ces degrés d'ampleur ont ensuite été regroupés par catégories et sous-catégories de menaces parmi les types d'habitats (voir les détails de ce processus dans Kennedy et coll., 2012). Le regroupement des menaces nous permet de comparer l'ampleur relative des menaces, pour chaque catégorie de menaces et type d'habitats. Non seulement ces cotes et ces classements de menaces nous aident à évaluer quelles menaces semblent le plus contribuer aux déclin démographiques d'espèces données, mais ils nous permettent de nous concentrer sur celles qui peuvent avoir un impact maximal sur des séries d'espèces ou de grandes catégories d'habitats.

Pour la RCO 3 T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces afin de rendre compte des espèces faisant l'objet de renseignements inappropriés issus de la surveillance et des recherches (catégorie 12 Autres menaces directes et sous-catégorie 12.1 Manque d'information).

### **Élément 5 : Objectifs en matière de conservation**

Dans l'ensemble, ces objectifs représentent les conditions souhaitées qui, dans la sous-région, contribueront collectivement à l'atteinte des objectifs démographiques. Ces objectifs peuvent également faire état des mesures de recherche ou de surveillance qu'il faut prendre pour mieux comprendre les déclin des espèces et comment intervenir de façon optimale.

À l'heure actuelle, la majorité des objectifs de conservation peuvent être mesurés à l'aide de catégories qualitatives (diminution, maintien, augmentation) qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation, mais ils ne sont pas reliés quantitativement aux objectifs de population. La mise en œuvre concrète qui comprend un processus actif de gestion adaptative est un principe sous-jacent de cet effort de conservation

et permettra d'évaluer ultérieurement si l'atteinte des objectifs de conservation a contribué ou non à l'atteinte des objectifs de population.

Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation portent sur plusieurs espèces ou répondent à plus d'une menace. S'il y a lieu, ils sont axés sur les besoins particuliers d'une seule espèce.

En général, les objectifs de conservation appartiennent à l'une des deux grandes catégories suivantes :

- objectifs liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (quantité, qualité et configuration des habitats prioritaires)
- objectifs non liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (réduction de la mortalité causée par la prédation, activités de sensibilisation et d'éducation visant à réduire les perturbations humaines, etc.)

Idéalement, les objectifs liés aux habitats devraient refléter le type, la quantité et l'emplacement des habitats nécessaires pour soutenir les niveaux de population d'espèces prioritaires indiqués dans les objectifs de population. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas, à l'échelle des RCO, des données et des outils requis pour établir ces objectifs quantitatifs précis. Nos objectifs basés sur les menaces donnent l'orientation des changements qu'il faut opérer pour cheminer vers les objectifs de population en utilisant la meilleure information disponible et la connaissance des stratégies de gestion de l'écosystème, à l'intérieur des grands types d'habitats.

### **Élément 6 : Mesures recommandées**

Les mesures de conservation recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Ces mesures ont été classées selon le système de classification de l'UICN-CMP (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des besoins en matière de recherche et de surveillance. Des recommandations plus précises peuvent être incluses si l'on dispose, pour une sous-région, de pratiques de gestion bénéfiques, de plans d'écosystème ou de plusieurs documents de rétablissement. Toutefois, les mesures doivent être suffisamment détaillées pour donner un cap initial à la mise en œuvre.

Les objectifs liés à la recherche, à la surveillance et aux problématiques généralisées ne sont pas nécessairement assortis de mesures. Souvent, ces problèmes sont à ce point hétéroclites qu'il vaut mieux établir ces mesures en consultation avec les partenaires et les experts en la matière. Les équipes de mise en œuvre seront plus en mesure de régler ces questions complexes, en s'appuyant sur les avis des différents intervenants.

Les mesures recommandées renverront à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayeront ces mesures), mais comme ces stratégies visent plusieurs espèces, les mesures seront habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce. Pour connaître les

recommandations plus détaillées concernant les espèces en péril, prière de consulter les documents de rétablissement.

## Annexe 3

Tableaux adapté de Salafsky et coll. (2008).

### **Catégories de menaces de l'UICN**

#### **Tableau A4. Classification des menaces pour la biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership**

*Il est à noter que toutes les catégories de menaces ne concernent pas les oiseaux ou ne se produisent dans chaque RCO ou UBM.*

<b>Catégorie/ Sous-catégorie de menace</b>	<b>Définition</b>
<b>1. Développement résidentiel et commercial</b>	Établissements humains ou autres types d'utilisation des terres autres que de nature agricole ayant une grande superficie au sol
1.1 Zones urbaines et d'habitations	Villes, villages et agglomérations, y compris aménagements autres que pour le logement qui s'intègrent habituellement aux habitations
1.2 Zones commerciales et industrielles	Usines et autres centres commerciaux
1.3 Zones touristiques et de loisir	Sites touristiques et récréatifs ayant une grande superficie au sol
<b>2. Agriculture et aquaculture</b>	Menaces résultant de l'agriculture et de l'élevage, consécutives à l'expansion et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Cultures pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les carburants ou autres usages
2.2 Plantations ligneuses	Peuplements d'arbres plantés pour le bois ou la fibre en dehors des forêts naturelles, souvent composés d'espèces non indigènes
2.3 Élevage de bétail	Animaux terrestres domestiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs (exploitation agricole); également, animaux domestiques ou semi-domestiques laissés en liberté là où ils trouvent un habitat naturel (élevage à grande échelle)
2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Animaux aquatiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs; poissons d'écloserie libérés dans la nature
<b>3. Production d'énergie et exploitation minière</b>	Menaces résultant de la production de ressources non biologiques
3.1 Forage de pétrole et de gaz	Prospection, développement et production de pétrole et d'autres hydrocarbures liquides
3.2 Exploitation minière et de carrières	Prospection et développement en vue de l'exploitation de ressources minérales et pierreuses
3.3 Énergie renouvelable	Prospection et développement en vue de l'exploitation d'énergie renouvelable
<b>4. Couloirs de transport et de services</b>	Menaces consécutives aux longs couloirs de transport étroits et aux véhicules qui y circulent, y compris la mortalité d'animaux sauvages qui y est associée
4.1 Routes et chemins de fer	Transport de surface sur les routes et les voies dévouées
4.2 Réseaux de services publics	Transport d'énergie et de ressources
4.3 Couloirs de navigation	Transport sur et dans les cours d'eau intérieurs et en mer
4.4 Trajectoires de vol	Transport par air et dans l'espace
<b>5. Utilisation des ressources biologiques</b>	Menaces résultant de l'utilisation non rationnelle de ressources biologiques « sauvages », y compris les conséquences de récoltes

Tableau A4 (suite)

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
	délibérées et accidentelles; persécution ou élimination de certaines espèces
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	Mortalité ou capture d'animaux sauvages terrestres, ou de produits animaux, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
5.2 Récolte de plantes terrestres	Cueillette de plantes, de champignons ou de produits non ligneux/non animaux pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Récolte d'arbres et d'autres végétaux ligneux pour l'exploitation du bois ou des fibres ou pour la production de carburant
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Récolte d'animaux ou de plantes sauvages aquatiques, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
<i>6. Intrusions et perturbations humaines</i>	Menaces découlant des activités humaines qui changent, détruisent et perturbent les habitats et les espèces associées à des usages non excessifs de ressources biologiques
6.1 Activités récréatives	Personnes qui séjournent dans la nature ou qui s'y promènent en véhicule en dehors des corridors de transport établis, généralement à des fins récréatives
6.2 Guerre, agitation politique et exercices militaires	Interventions de forces militaires ou paramilitaires qui ne couvrent pas de façon permanente une superficie
6.3 Travail et autres activités	Personnes qui séjournent ou se déplacent dans la nature pour d'autres raisons que les loisirs ou les activités militaires
<i>7. Modifications du système naturel</i>	Menaces résultant d'interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels ou semi-naturels, souvent en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains
7.1 Incendies et extinction d'incendies	Lutte contre les incendies, ou augmentation de la fréquence ou de l'intensité des incendies supérieure à la gamme naturelle de variation
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Modification délibérée, ou secondaire à d'autres activités, de la circulation de l'eau par rapport à la gamme de variation naturelle
7.3 Autres modifications de l'écosystème	Autres interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains.
<i>8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques</i>	Menaces attribuables à des végétaux, des animaux, des agents pathogènes, des microbes ou du matériel génétique, indigènes et non indigènes, qui ont ou pourraient avoir une incidence néfaste sur la biodiversité après leur importation, leur introduction et leur multiplication.
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles qu'on ne trouve habituellement pas dans l'écosystème concerné et qui ont été directement ou indirectement introduits dans l'écosystème, et s'y sont propagés, en conséquence des activités humaines
8.2 Espèces indigènes problématiques	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles que l'on trouve habituellement dans l'écosystème concerné, mais qui

Tableau A4 (suite)

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
	ont atteint un nombre « en rupture d'équilibre » ou qui sont « diffusés » directement ou indirectement en conséquence des activités humaines
8.3 Matériel génétique introduit	gènes ou organismes transportés ou transformés par l'être humain
<b>9. Pollution</b>	Menaces dues à l'apport de matières ou d'énergies exotiques ou en excès, à partir de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines	Eaux usées, eaux de ruissellement de sources non ponctuelles provenant des habitations et des zones urbaines, et qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.2 Effluents industriels et militaires	Polluants aquatiques de sources industrielles et militaires, y compris l'industrie des mines, la production d'énergie, et les industries d'extraction d'autres ressources qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.3 Effluents agricoles et forestiers	Polluants aquatiques d'origine agricole et sylvicole et en provenance des systèmes d'aquaculture, qui comprennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments, y compris les effets de ces polluants sur l'emplacement où on les a appliqués
9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Rebuts et autres matières solides, y compris celles qui entravent les animaux sauvages
9.5 Polluants atmosphériques	Polluants atmosphériques de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.6 Excès d'énergie	Chaleur, son ou lumière qui perturbent la faune ou les écosystèmes
<b>10. Événements géologiques</b>	Menaces résultant de phénomènes géologiques catastrophiques
10.1 Volcans	Manifestations volcaniques
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	Tremblements de terre et phénomènes associés
10.3 Avalanches/glissemments de terrain	Avalanches ou glissements de terrain
<b>11. Changements climatiques et temps violent</b>	Changements climatiques à long terme susceptibles d'être liés au réchauffement de la planète et autres phénomènes météorologiques ou climatiques violents dont l'ampleur dépasse la gamme de variation naturelle, au point d'entraîner la disparition d'une espèce ou d'un habitat vulnérable
11.1 Évolution et altération de l'habitat	Grands changements dans la composition et l'emplacement de l'habitat
11.2 Sécheresses	Périodes pendant lesquelles les précipitations de pluie diminuent en deçà de la gamme naturelle de variation
11.3 Températures extrêmes	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
11.4 Tempêtes et inondations	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
11.5 Autres répercussions	Autres répercussions
<b>12. Autres menaces directes*</b>	Autres menaces
12.1 Manque d'information	Manque de menace clairement documentée

\* Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO pour rendre compte des espèces préoccupantes pour lesquelles les menaces ne sont pas clairement documentées ou sont inconnues.

## Catégories des mesures de conservation de l'UICN

### Tableau A5. Classification des mesures de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership.

Il est à noter que toutes les catégories de mesures ne concernent pas ou ne sont pas recommandées dans chaque RCO ou UBM. La mesure visant à encourager l'industrie à appliquer volontairement les pratiques exemplaires de gestion a été classée dans la catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé ».

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
<b>1. Protection de l'eau et des terres</b>	Mesures pour établir des parcs et d'autres aires protégées légalement ou accroître leur superficie, ainsi que pour protéger les droits sur les ressources
1.1 Protection de sites ou de zones	Créer des parcs publics ou privés, des réserves ou d'autres aires protégées légalement, ou accroître leur superficie, qui équivalent grossièrement aux catégories I à VI de l'UICN
1.2 Protection des ressources et des habitats	Adopter des mesures de protection ou des servitudes pour certains aspects de la ressource sur des terres publiques ou privées qui ne font pas partie des catégories I à VI de l'UICN
<b>2. Gestion de l'eau et des terres</b>	Mesures visant à conserver ou à restaurer des sites et des habitats, ainsi que leur environnement élargi
2.1 Gestion de sites ou de zones	Assurer la gestion aux fins de conservation des aires protégées et des autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources
2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Éradiquer les plantes, les animaux et les pathogènes envahissants ou problématiques, réduire leur présence ou prévenir leur introduction
2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Améliorer les habitats dégradés et restaurer les habitats et les fonctions écosystémiques perdus; lutter contre la pollution
<b>3. Gestion des espèces</b>	Mesures visant à gérer ou à restaurer des espèces préoccupantes
3.1 Gestion des espèces	Assurer la gestion de populations végétales et animales préoccupantes
3.2 Rétablissement des espèces	Gérer, améliorer ou restaurer des populations végétales et animales préoccupantes, mettre en place de programmes de vaccination
3.3 Réintroduction d'espèces	Réintroduire des espèces aux endroits où elles étaient autrefois présentes, ou procéder à des introductions mineures
3.4 conservation <i>ex situ</i>	Protéger la biodiversité des espèces en dehors leurs habitats naturels
<b>4. Éducation et sensibilisation</b>	Mesures visant à améliorer la compréhension et les compétences, ainsi qu'à influencer les comportements
4.1 Éducation systématique	Améliorer les connaissances et les compétences des étudiants dans le cadre d'un programme menant à un grade
4.2 Formation	Développer les connaissances et les compétences des praticiens, des intervenants et des autres personnes intéressées, et améliorer l'échange d'information sans programmes menant à un grade
4.3 Sensibilisation et communications	Effectuer de la sensibilisation sur les questions environnementales et présenter de l'information par l'entremise de différents moyens de communication ou d'activités de désobéissance civile
<b>5. Lois et politiques</b>	Mesures visant à élaborer des lois, des règlements et des normes volontaires, à les modifier, à les influencer et à les mettre en œuvre
5.1 Législation	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer la législation ou les politiques gouvernementales à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires

Tableau A5 (suite)

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
	sur celles-ci
5.2 Politiques et règlements	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires
5.3 Normes et codes du secteur privé	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les normes volontaires et les codes professionnels qui régissent les pratiques dans le secteur privé, ou formuler des commentaires
5.4 Conformité et application de la loi	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques, règlements, normes et codes à tous les niveaux, et assurer leur application
<i>6. Source de revenus, mesures économiques et autres mesures incitatives</i>	Mesures visant à utiliser des mesures économiques et incitatives pour influencer les comportements
6.1 Entreprises liées et solutions de rechange en matière de sources de revenus	Mettre sur pied des entreprises qui dépendent directement de la conservation des ressources naturelles et offrir des sources de revenus de rechange comme moyens de modifier les comportements et les attitudes
6.2 Substitution	Promouvoir les produits et les services qui représentent une solution de rechange à ceux qui sont dommageables pour l'environnement
6.3 Forces du marché	Utiliser les mécanismes du marché pour changer les comportements et les attitudes
6.4 Paiements liés à la conservation	Utiliser des paiements directs ou indirects pour changer les comportements et les attitudes
6.5 Valeurs non monétaires	Utiliser des valeurs incorporelles pour changer les comportements et les attitudes
<i>7. Renforcement des capacités externes</i>	Mesures visant à construire des infrastructures qui facilitent la conservation
7.1 Développement des institutions et de la société civile	Mettre en place ou offrir du soutien non financier et des possibilités de renforcement des capacités pour les organismes à but ou sans but lucratif, les organismes gouvernementaux et les communautés
7.2 Création d'alliances et de partenariats	Créer et faciliter des partenariats, des alliances et des réseaux d'organisations
7.3 Financement lié à la conservation	Recueillir et offrir des fonds pour les efforts de conservation
<i>8. Acquisition des connaissances *</i>	Collecte de renseignements sur les espèces ou les habitats préoccupants
8.1 Recherche	Entreprendre de nouvelles recherches ou poursuivre ou approfondir celles déjà en place concernant des espèces ou des menaces particulières

Tableau A5 (suite)

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
8.2 Surveillance	Mettre au point de nouveaux systèmes de surveillance ou appuyer, poursuivre ou approfondir les initiatives actuelles en la matière afin de recueillir les données nécessaires au sujet d'espèces particulières ou de groupes d'espèces, ou de leurs habitats

\* Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO afin de rendre compte de certaines mesures qui ne rentrent dans aucune autre catégorie du système de classification de l'UICN.

[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)